

Comité ressource en eau Volet quantité - Retex 2023

28 novembre 2023



ORDRE DU JOUR

Introduction de M. Le Préfet de la Vienne

1) Point ONDE, bilan des mesures prises, des consommations et des dérogations accordées ⇒ DDT86 et OFB

2) Bilan des contrôles et suites données ⇒ DDT86 et OFB

3) Bilan et retours d'expériences des différents usages

⇒ Eau Potable : Eaux de Vienne et Grand Poitiers

⇒ Milieux : FDAAPPMA (fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux)

⇒ Agriculture : OUGC / Chambre d'agriculture et ADIV (Association départementale des irrigants de la Vienne)

Temps d'échange

4) Bilan et proposition de feuille de route 2023/24 ⇒ DDT86

Temps d'échange

Conclusion de M. Le Préfet de la Vienne

Partie n°1

Point ONDE

Bilan des mesures prises
Bilan des consommations
Bilan des dérogations

Les éléments de bilan de la ressource habituellement présentés par MétéoFrance, le BRGM, la DREAL et l'OFB ont été mis à la disposition des participants avant la séance.

Comité ressource en eau « volet quantité »

Partie n°1

Point ONDE (Observatoire National des Etiages)

point rapide pour une vision globale de la ressource superficielle

présenté par

Sébastien Chauveau / Sébastien Baillargeat (OFB)





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

ONDE bilan 2023

comparaison avec 2022

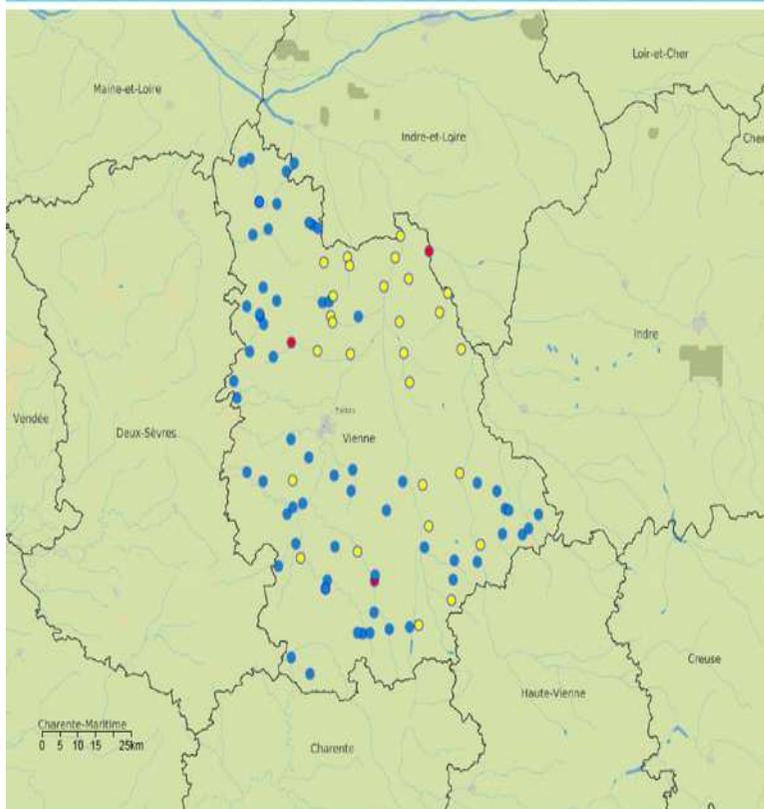
- **Observatoire National Des Etiages**
- **créé en 2012 par l'ONEMA**
- **94 points dans la Vienne**
- **1 passage le 25 du mois, entre mai et septembre : suivi usuel**
- **suivi complémentaire les autres mois et/ou plusieurs fois par mois selon les besoins et les demandes des partenaires**

- **4 niveaux d'observation :**
 - **écoulement visible**
 - **écoulement visible faible**
 - **écoulement non visible**
 - **assec**

MARS

ONDE du 25 mars 2022

ONDE du 24 mars 2023

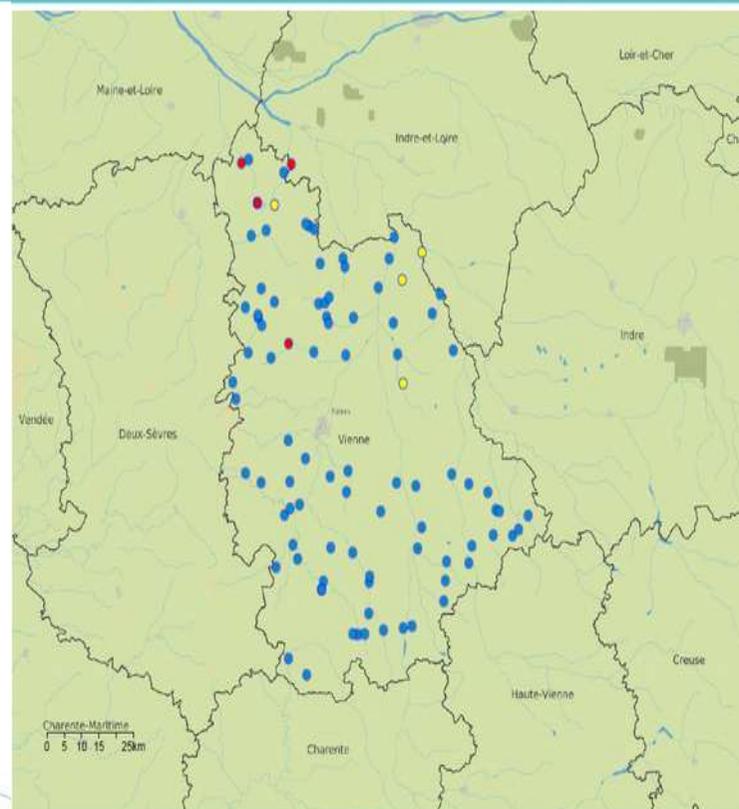


- Modalités d'écoulement**
- Ecoulement visible acceptable (63/94)
 - Ecoulement visible faible (28/94)
 - Ecoulement non visible (0/94)
 - Assecs (3/94)
 - Observation impossible (0/94)
 - Absence de données (0/94)
- Départements

* ONDE : Observatoire National des Etiages



Source: ONDE (OFB)
 Fonds cartographiques: ©Natural Earth, BD Cartho® - ©IGN - 2009
 ©OFB, 2022 - Date d'impression: 28/03/2022



- Modalités d'écoulement**
- Ecoulement visible (90/94)
 - Ecoulement visible acceptable (85/94)
 - Ecoulement visible faible (5/94)
 - Ecoulement non visible (0/94)
 - Assecs (4/94)
 - Observation impossible (0/94)
 - Absence de données (0/94)
- Départements

* ONDE : Observatoire National des Etiages

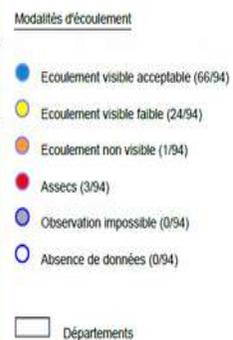
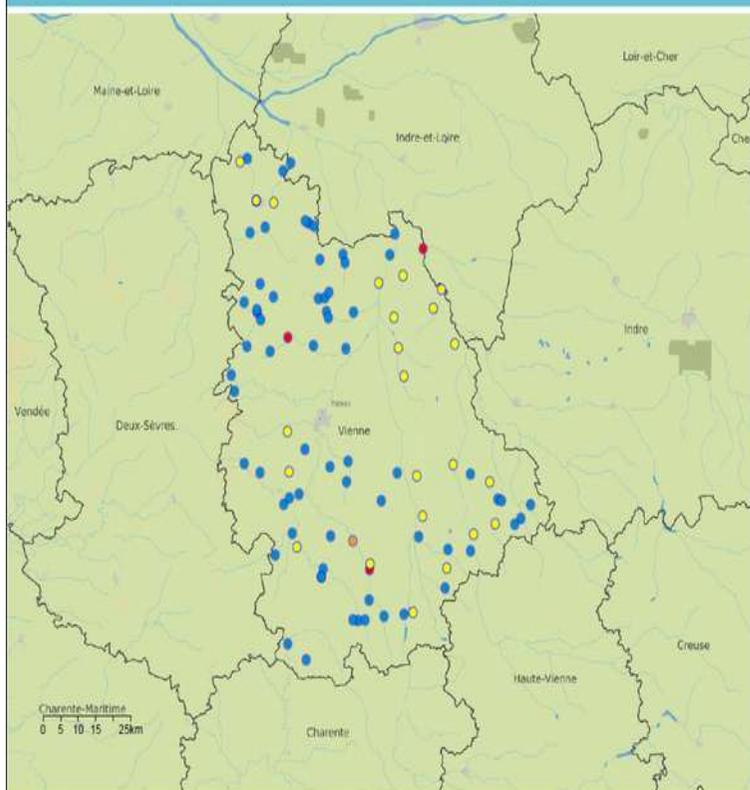


Source: ONDE (OFB)
 Fonds cartographiques: ©Natural Earth, BD Cartho® - ©IGN - 2009
 ©OFB, 2023 - Date d'impression: 02/04/2023

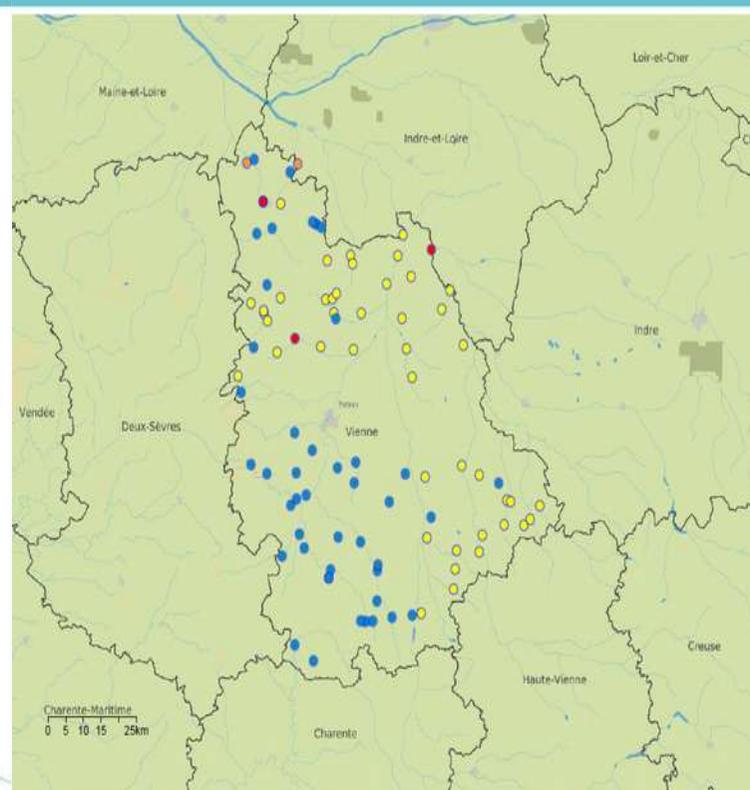
AVRIL

ONDE du 25 avril 2022

ONDE du 25 avril



* ONDE : Observatoire National des Etages



* ONDE : Observatoire National des Etages

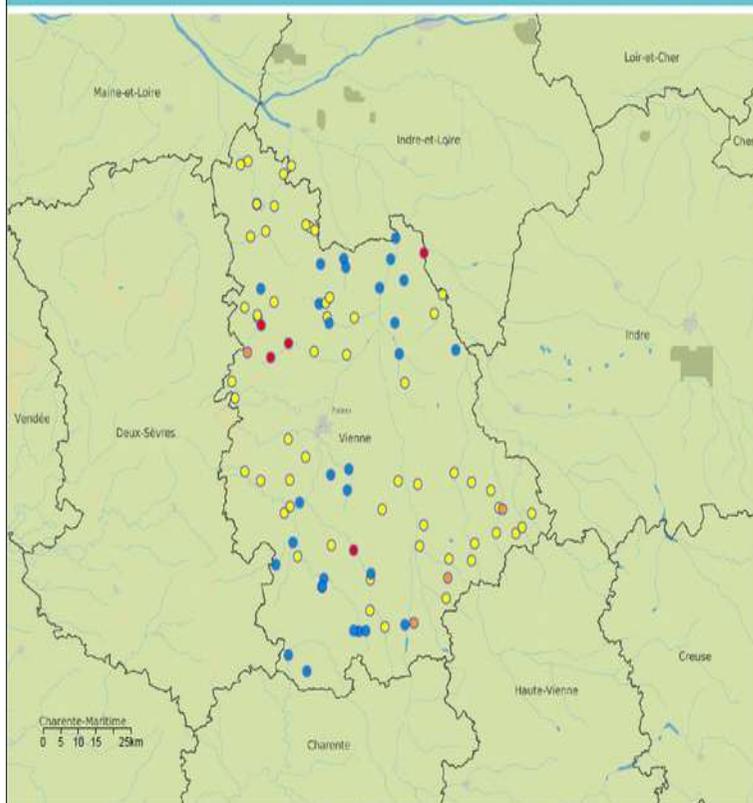
Source: ONDE (OFB)
 Fonds cartographiques: ©Natural Earth, BD Cartho® - ©IGN - 2009
 ©OFB, 2022 - Date d'impression: 03/05/2022

Source: ONDE (OFB)
 Fonds cartographiques: ©Natural Earth, BD Cartho® - ©IGN - 2009
 ©OFB, 2023 - Date d'impression: 27/04/2023

MAI

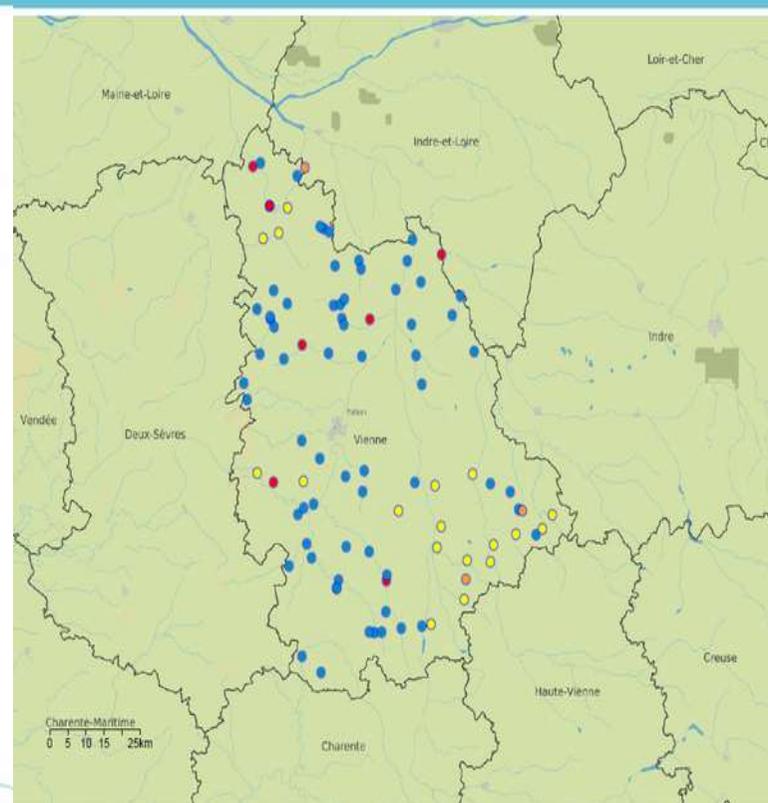
ONDE du 23 mai 2022

ONDE du 25 mai 2023



* ONDE : Observatoire National des Etages

Source: ONDE (OFB)
Fonds cartographiques: ©Natural Earth, BD Cartho® - ©IGN - 2009
©OFB, 2022 - Date d'impression: 23/05/2022



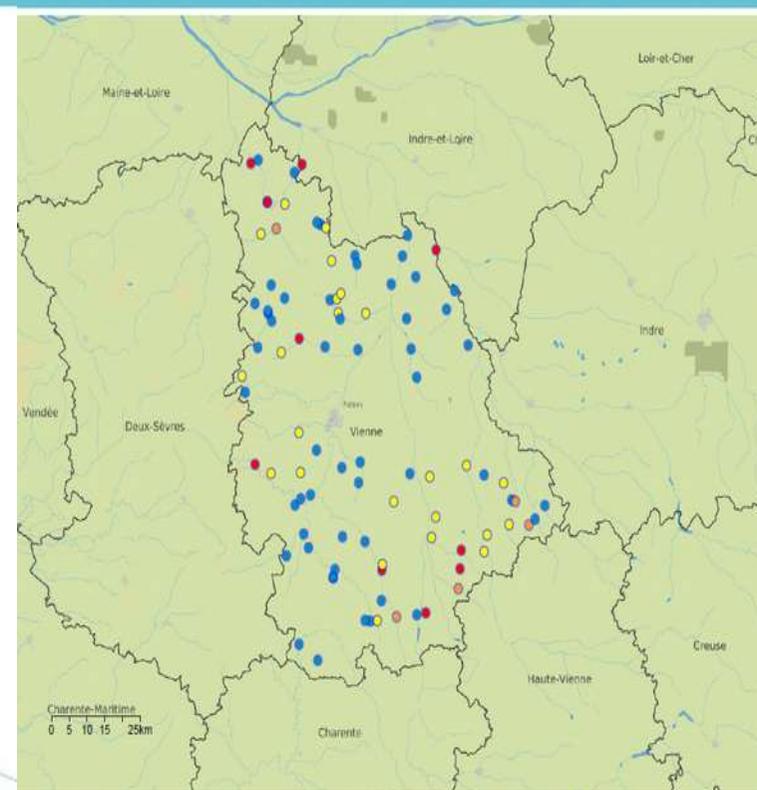
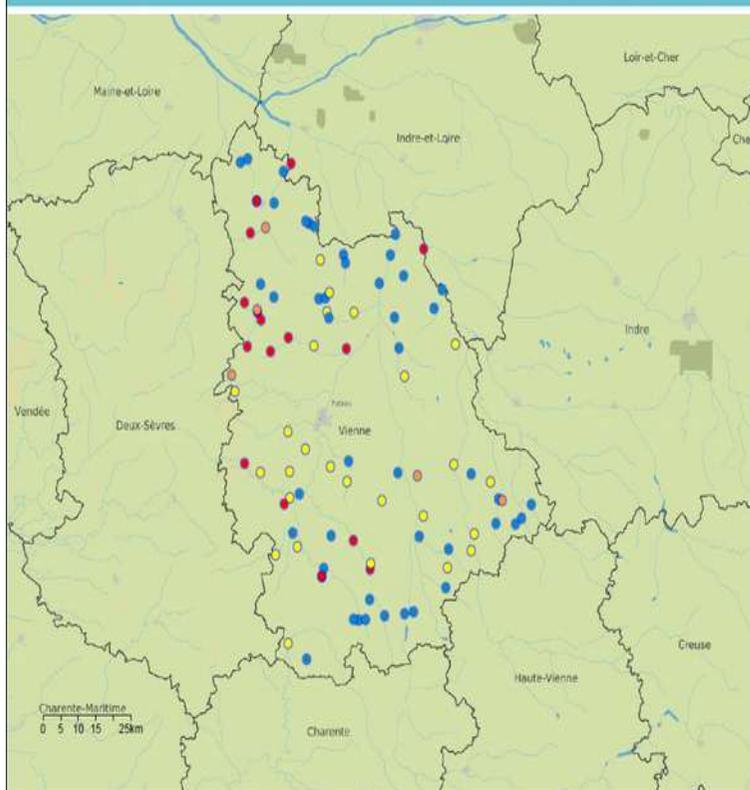
* ONDE : Observatoire National des Etages

Source: ONDE (OFB)
Fonds cartographiques: ©Natural Earth, BD Cartho® - ©IGN - 2009
©OFB, 2023 - Date d'impression: 29/05/2023

JUIN

Réseau ONDE* - Situation au 01/07/2022 du département Vienne. Suivi usuel de Juin 2022 : observations réalisées entre le 23/06/2022 et le 23/06/2022

ONDE du 26 juin



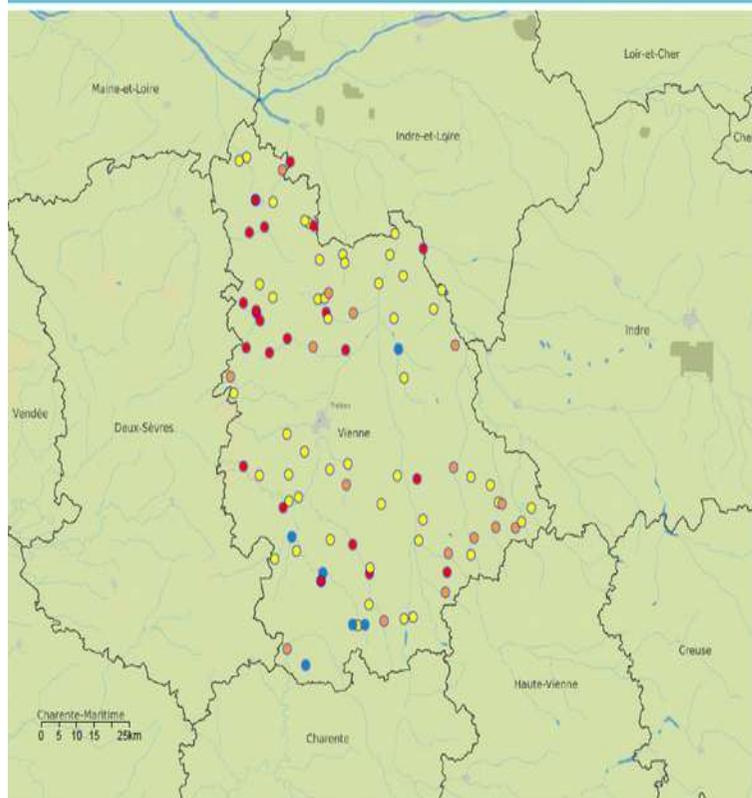
Source: ONDE (OFB)
 Fonds cartographiques: ©Natural Earth, BD Cartho® - ©IGN - 2009
 ©OFB, 2022 - Date d'impression: 24/06/2022

Source: ONDE (OFB)
 Fonds cartographiques: ©Natural Earth, BD Cartho® - ©IGN - 2009
 ©OFB, 2023 - Date d'impression: 27/06/2023

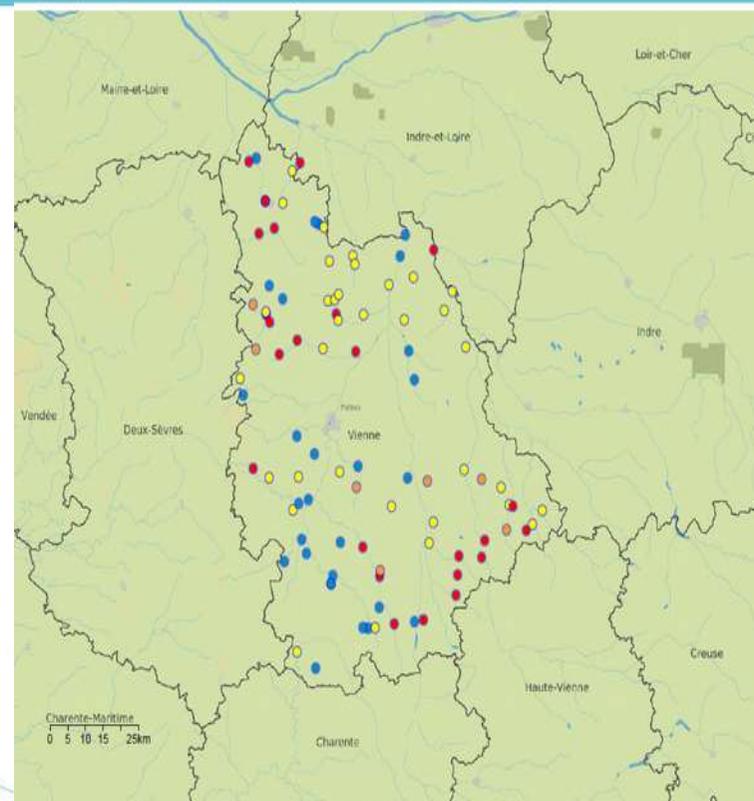
JUILLET

Réseau ONDE* - Situation au 01/08/2022 du département Vienne. Suivi usuel de Juillet 2022 : observations réalisées entre le 25/07/2022 et le 25/07/2022

ONDE du 25 juillet



* ONDE : Observatoire National des Etages

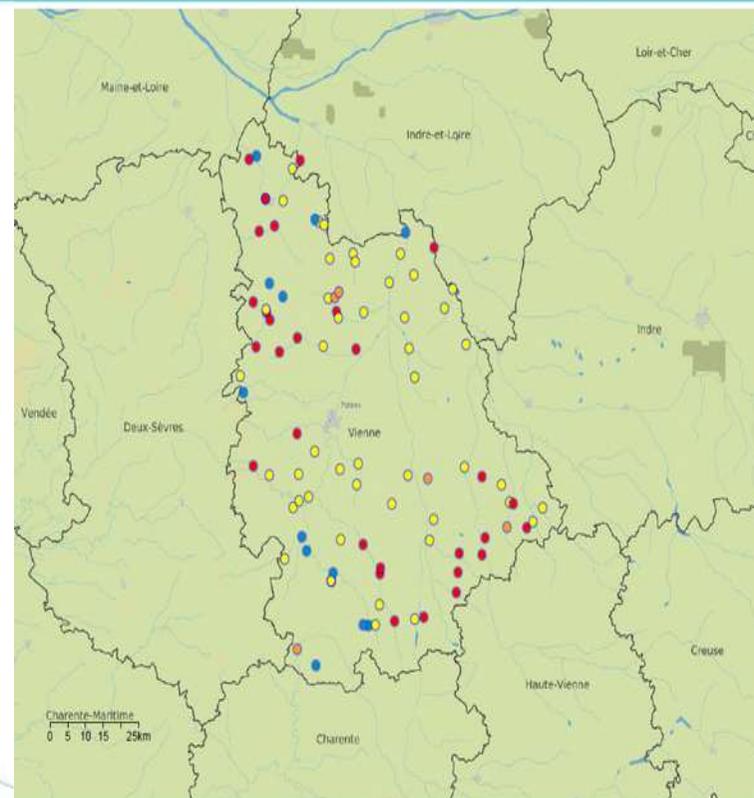
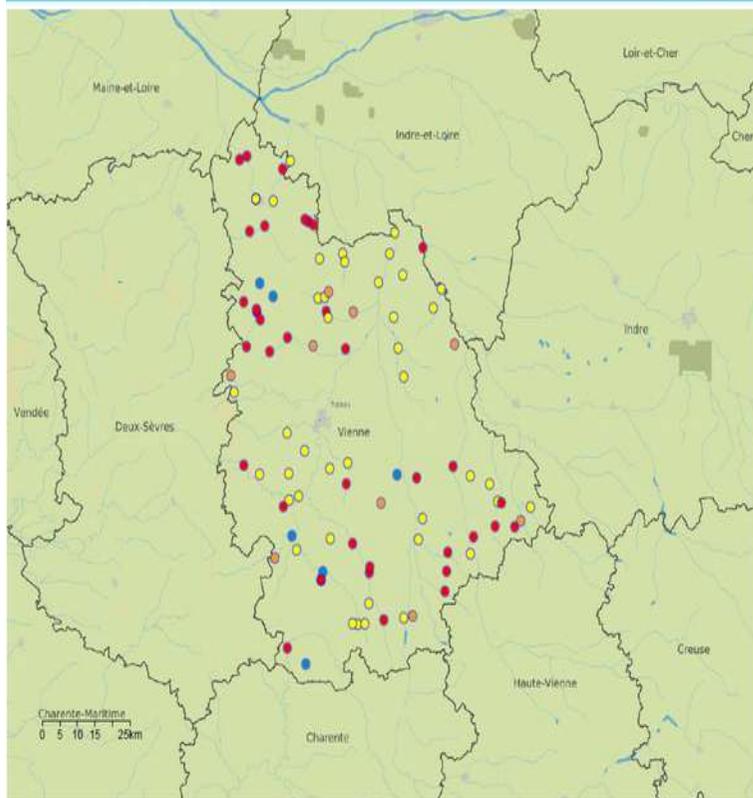


* ONDE : Observatoire National des Etages

AOUT

Réseau ONDE* - Situation au 01/09/2022 du département Vienne. Suivi usuel de Août 2022 : observations réalisées entre le 25/08/2022 et le 25/08/2022

ONDE du 24 août

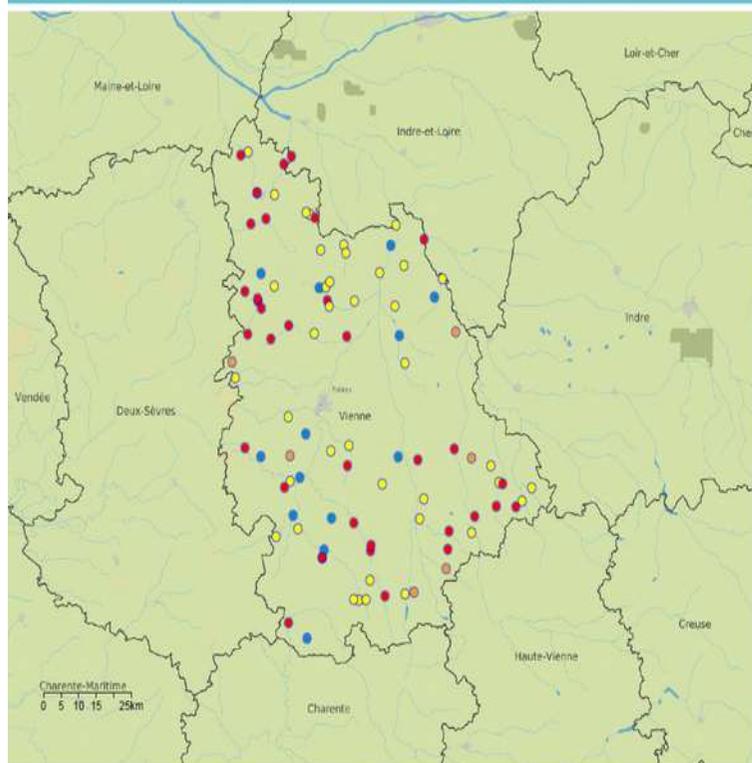


Source: ONDE (OFB)
Fonds cartographiques: ©Natural Earth, BD Cartho® - ©IGN - 2009
©OFB, 2022 - Date d'impression: 29/08/2022

Source: ONDE (OFB)
Fonds cartographiques: ©Natural Earth, BD Cartho® - ©IGN - 2009
©OFB, 2023 - Date d'impression: 25/08/2023

SEPTEMBRE

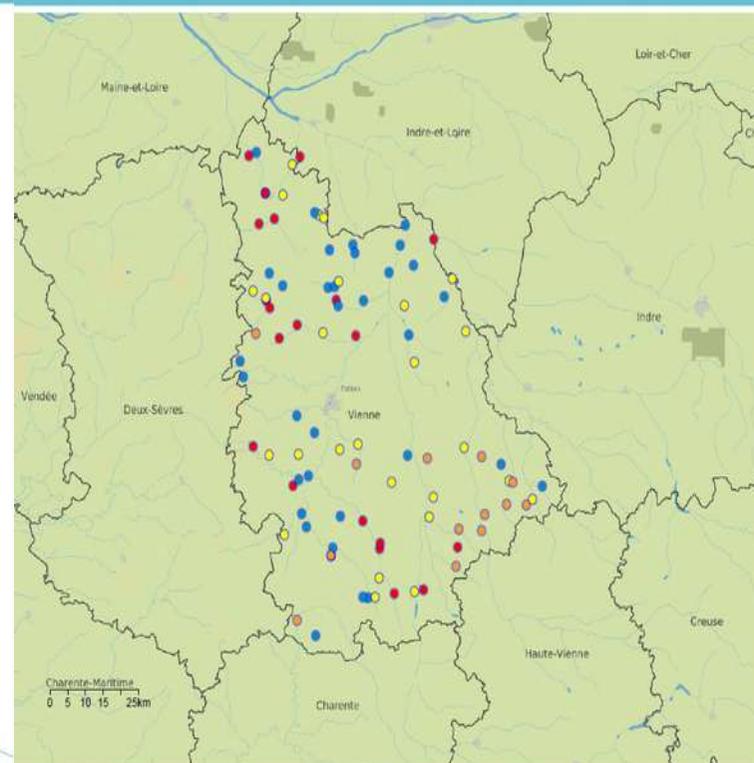
ONDE du 23 septembre 2022



- Modalités d'écoulement**
- Ecoulement visible acceptable (13/94)
 - Ecoulement visible faible (40/94)
 - Ecoulement non visible (6/94)
 - Assecs (35/94)
 - Observation impossible (0/94)
 - Absence de données (0/94)
- Départements

* ONDE : Observatoire National des Etages

ONDE du 25 septembre



- Modalités d'écoulement**
- Ecoulement visible acceptable (34/94)
 - Ecoulement visible faible (26/94)
 - Ecoulement non visible (13/94)
 - Assecs (21/94)
 - Observation impossible (0/94)
 - Absence de données (0/94)
- Départements

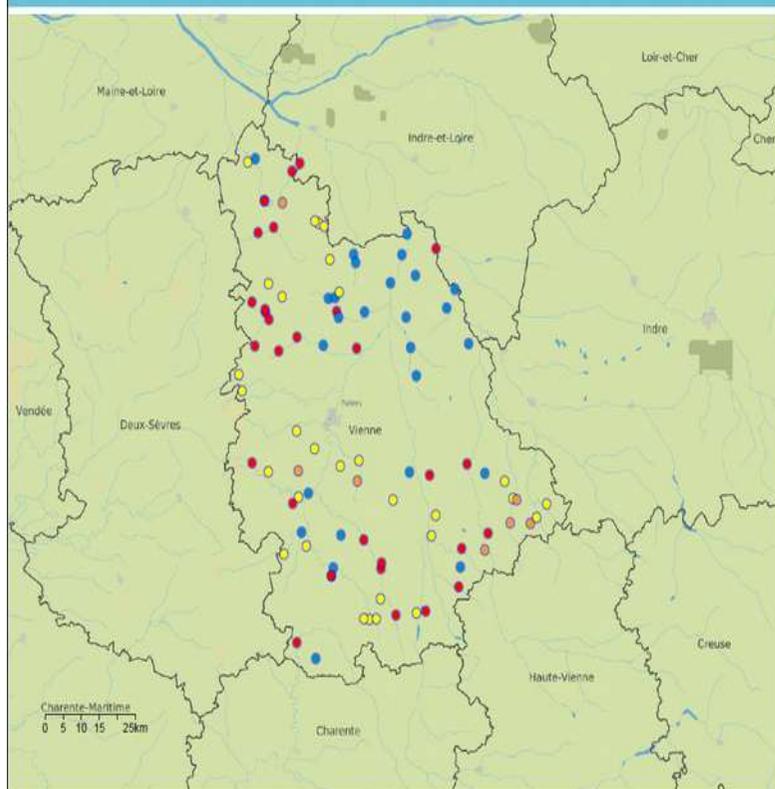
* ONDE : Observatoire National des Etages

Source: ONDE (OFB)
 Fonds cartographiques: ©Natural Earth, BD Cartho® - ©IGN - 2009
 ©OFB, 2022 - Date d'impression: 26/09/2022

Source: ONDE (OFB)
 Fonds cartographiques: ©Natural Earth, BD Cartho® - ©IGN - 2009
 ©OFB, 2023 - Date d'impression: 26/09/2023

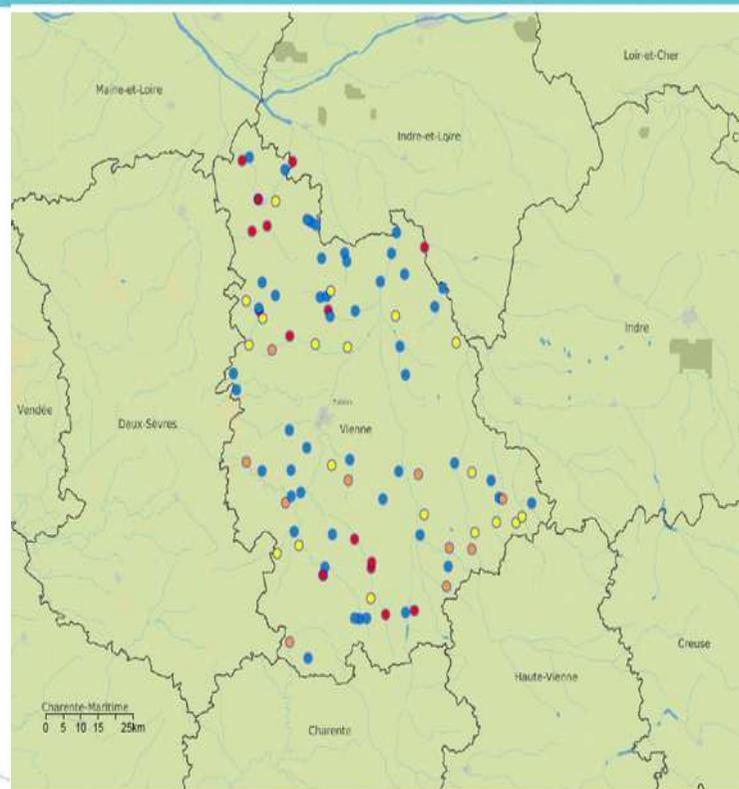
OCTOBRE

ONDE du 25 octobre 2022



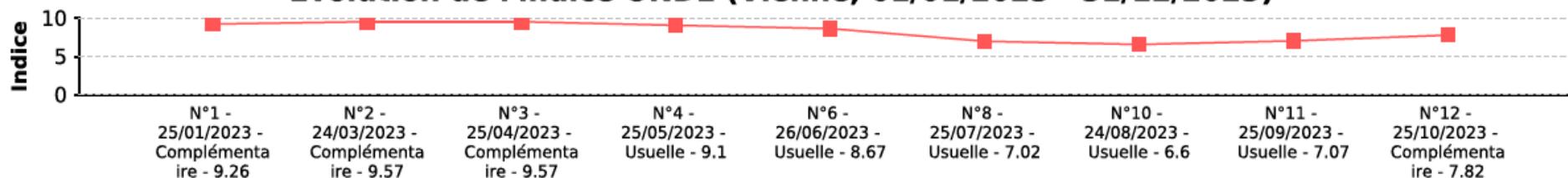
* ONDE : Observatoire National des Etiages

ONDE du 25 octobre



* ONDE : Observatoire National des Etiages

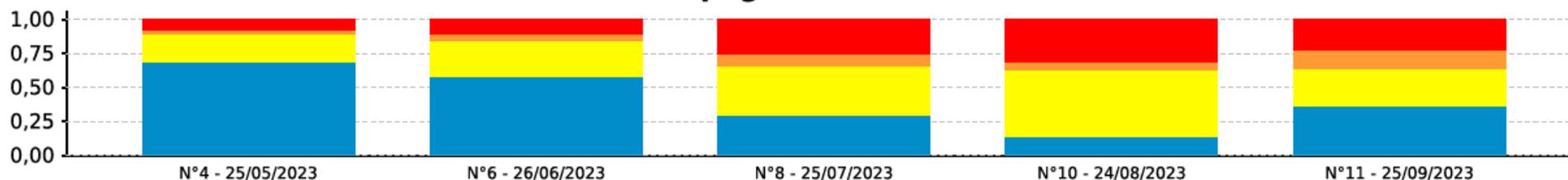
Evolution de l'indice ONDE (Vienne, 01/01/2023 - 31/12/2023)



Date de début de la campagne

Evolution de l'indice ONDE

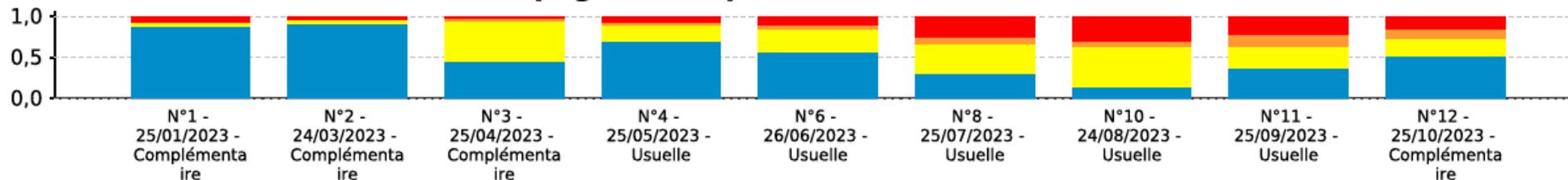
Evolution de la répartition des différentes modalités (Vienne, 01/01/2023 - 31/12/2023) - Campagnes usuelles



Date de début de la campagne

1a-Ecoulement visible acceptable 1f-Ecoulement visible faible 2-Ecoulement non visible 3-Assec 4-Observation impossible

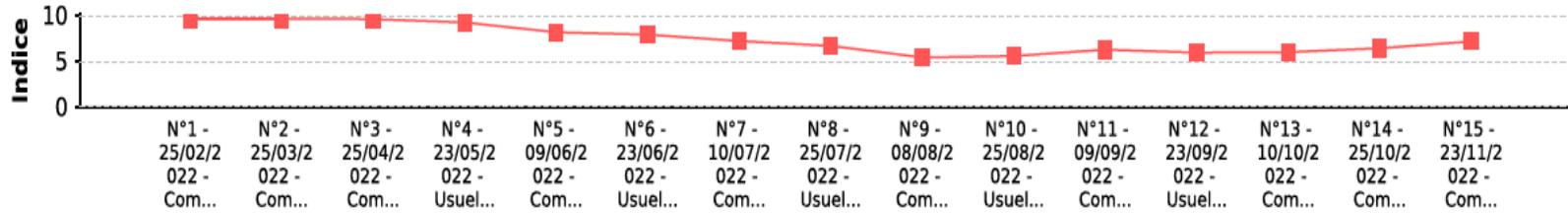
Evolution de la répartition des différentes modalités (Vienne, 01/01/2023 - 31/12/2023) - Campagnes complémentaires + usuelles



Date de début de la campagne

1a-Ecoulement visible acceptable 1f-Ecoulement visible faible 2-Ecoulement non visible 3-Assec 4-Observation impossible

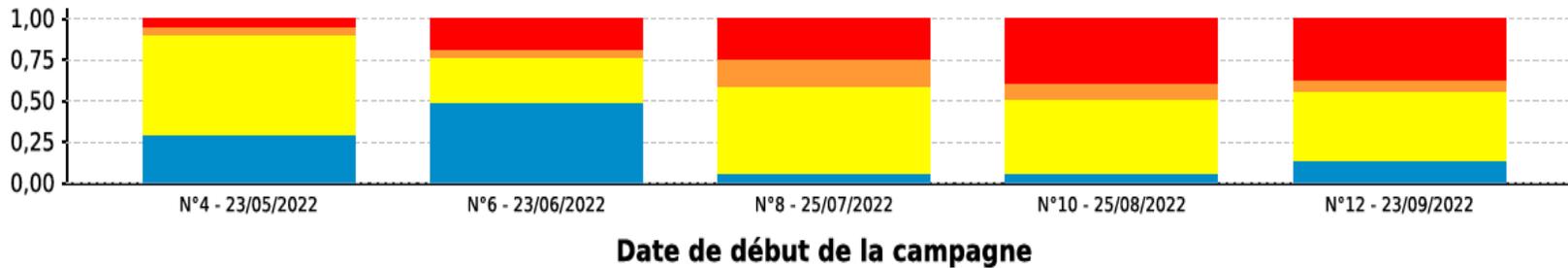
Evolution de l'indice ONDE (Vienne, 01/01/2022 - 31/12/2022)



Date de début de la campagne

Evolution de l'indice ONDE

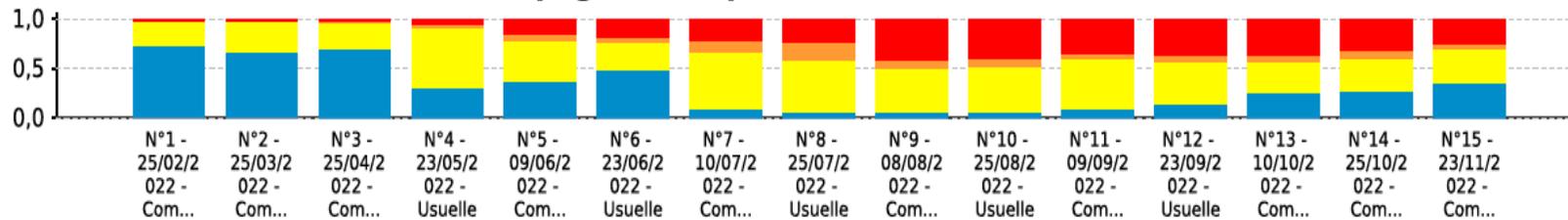
Evolution de la répartition des différentes modalités (Vienne, 01/01/2022 - 31/12/2022) - Campagnes usuelles



Date de début de la campagne

1a-Ecoulement visible acceptable 1f-Ecoulement visible faible 2-Ecoulement non visible 3-Assec 4-Observation impossible

Evolution de la répartition des différentes modalités (Vienne, 01/01/2022 - 31/12/2022) - Campagnes complémentaires + usuelles



Date de début de la campagne

1a-Ecoulement visible acceptable 1f-Ecoulement visible faible 2-Ecoulement non visible 3-Assec 4-Observation impossible

En conclusion, la situation est légèrement meilleure que l'année dernière, mais les problèmes d'étiage sévère, de rupture d'écoulement ou d'assec sont devenus la norme dans notre département quelque soit l'intensité de la sécheresse.

Cette situation entraîne de graves dysfonctionnements des milieux aquatiques avec une banalisation des espèces de faune et de flore, une forte baisse des biomasses et la disparition des espèces les plus sensibles (truite fario, écrevisse à pieds-blancs, plécoptères, ...).

Comité ressource en eau « volet quantité »

Partie n°1

Bilan des mesures prises

présenté par
Rodolphe Pinier (DDT 86)

Les mesures prises en 2023

Des mesures prises sur la base :

- ⇒ des seuils de gestion en application des arrêtés-cadres
- ⇒ des observations du réseau ONDE
- ⇒ des observations et difficultés rencontrées sur les réseaux d'alimentation en eau potable

Après échanges en cellule de vigilance réunie toutes les semaines avec :

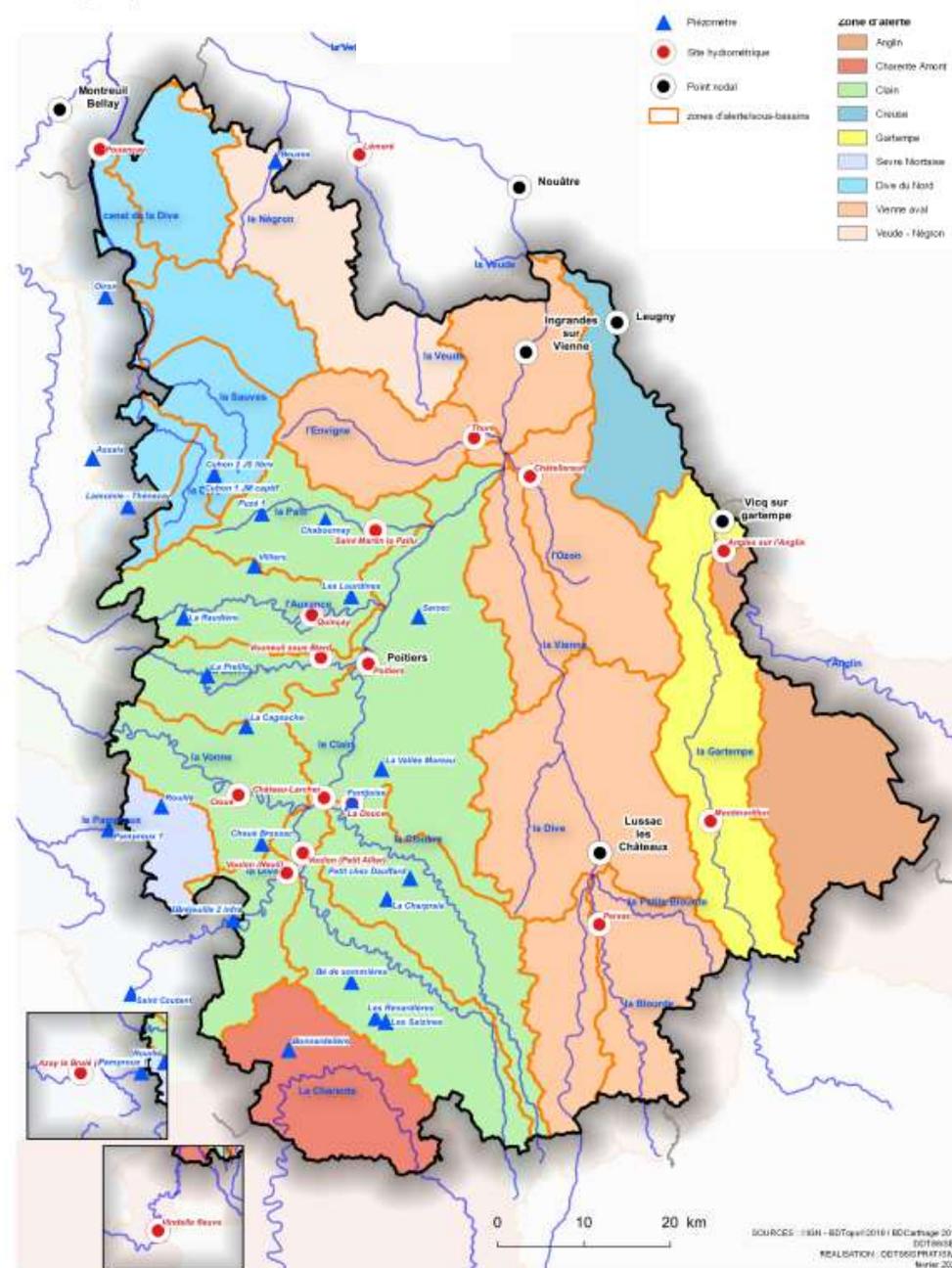
- présentation de la situation des nappes et rivières (stations hydrométrique / piézométrique / ONDE)
- point pluviométrique / humidité des sols / évapotranspiration
- tour de table de la situation des usages
- propositions de mesures
- bilan et perspectives des dérogations

Gestion conjoncturelle territorialisée

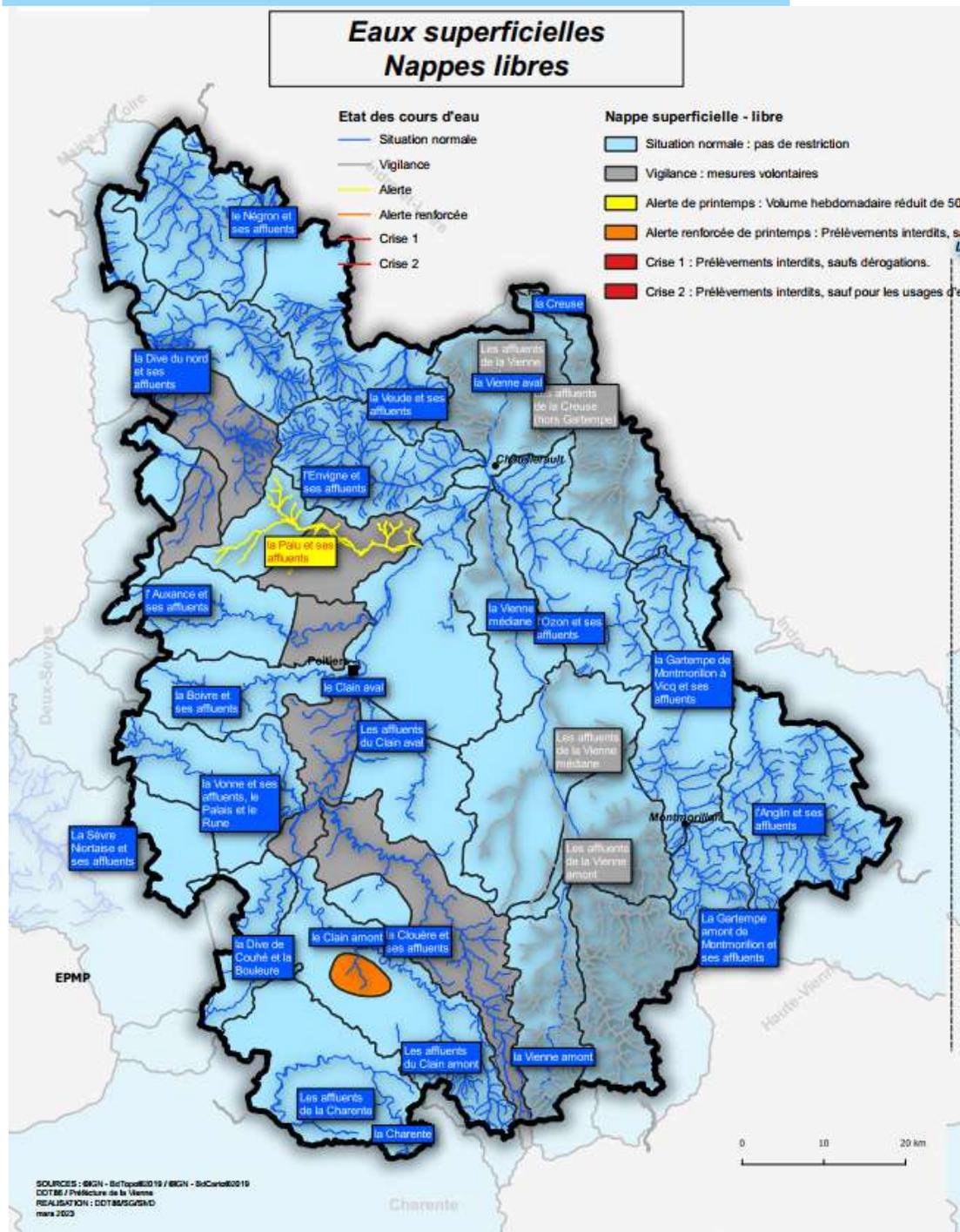
8 bassins de gestions

- Vienne
- Clain
- Dive du Nord
- Creuse
- Gartempe/Anglin
- Vienne Tourangelle (Veude/Négron)
- Charente amont
- Sèvre Niortaise Amont

Dont 27 sous-bassins



Mesures de restriction au 27 mars



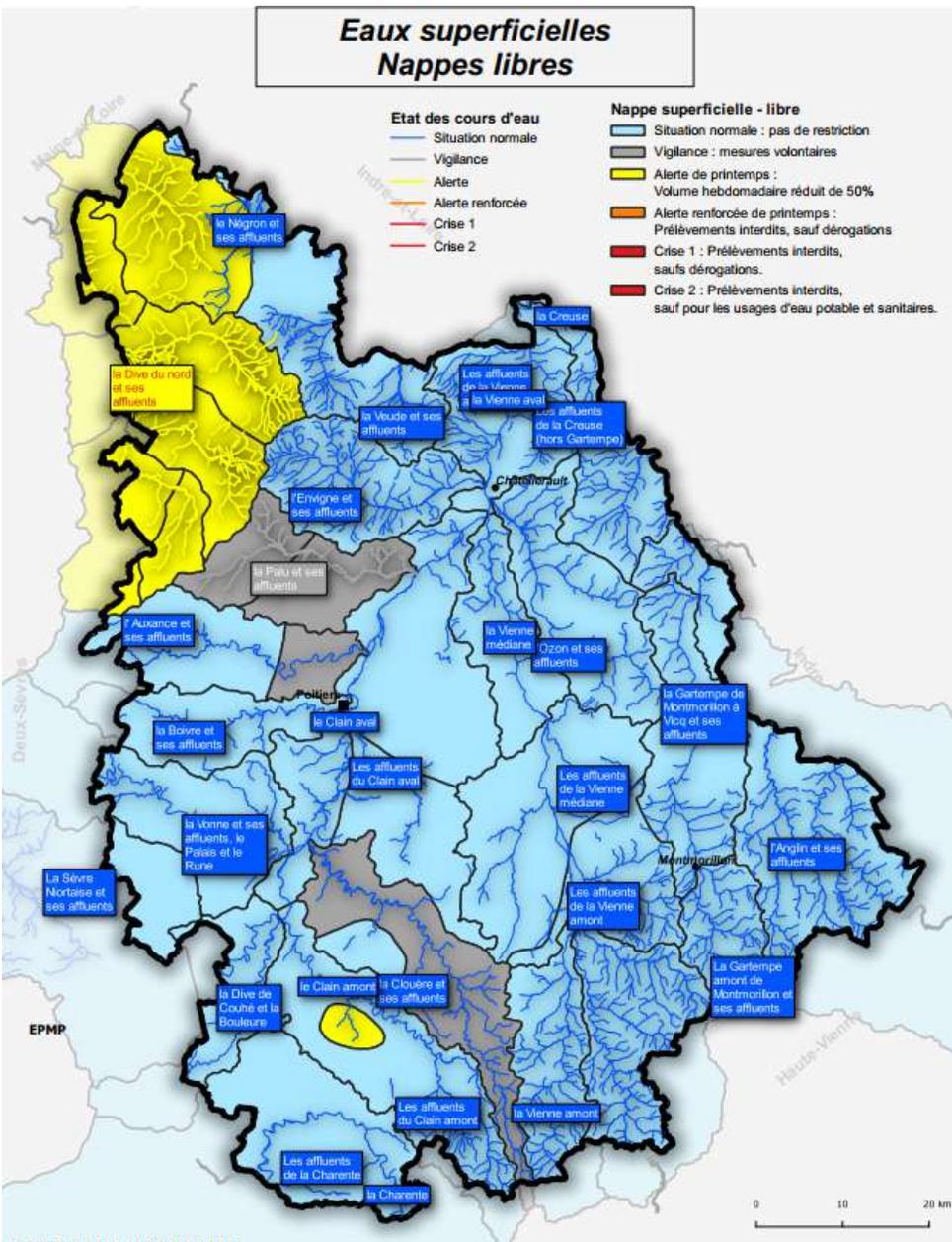
Alerte de printemps sur la rivière Pallu.

Vigilance sur certaines nappes en raison d'une recharge hivernale insuffisante.

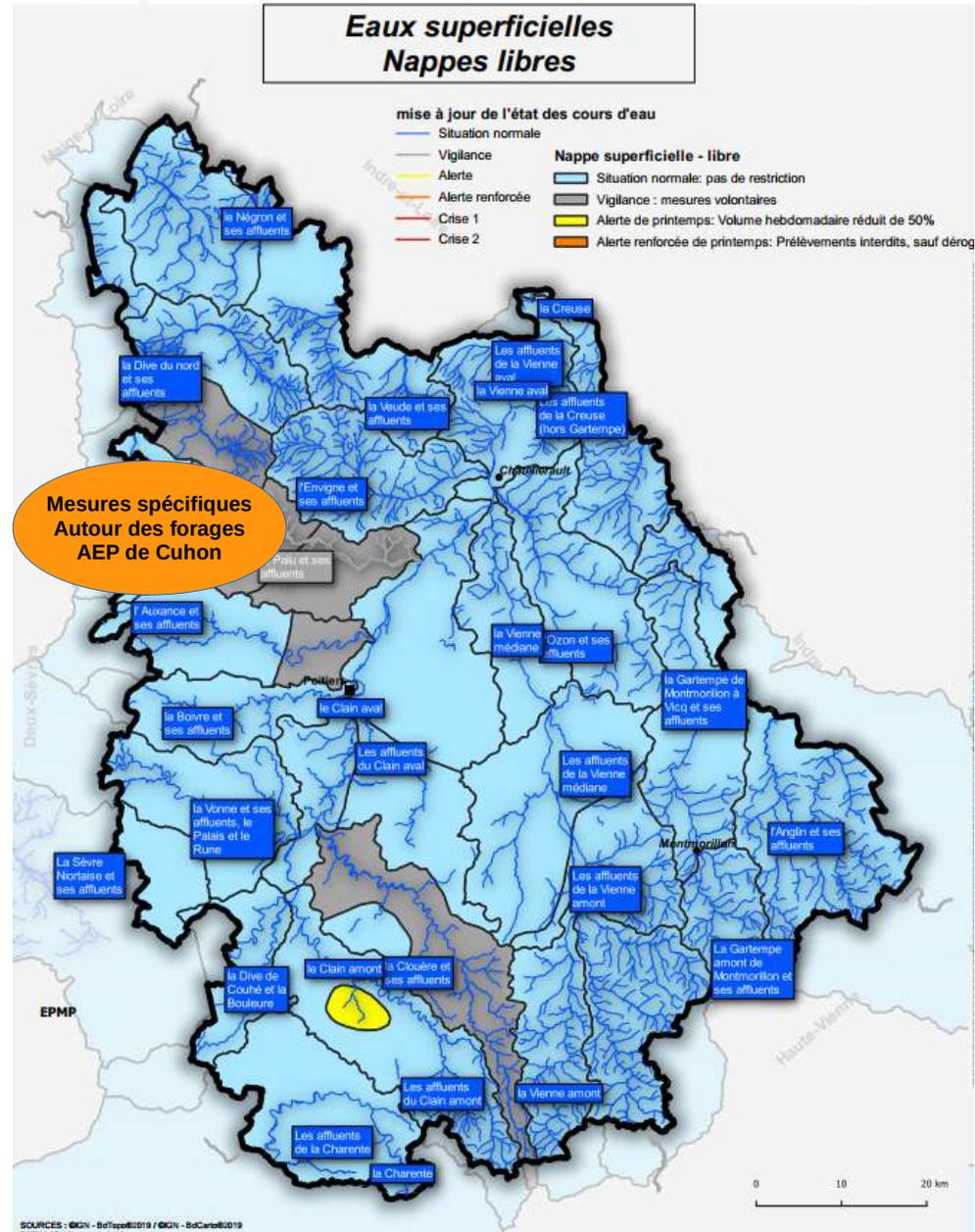
Mesures anticipées : **Alerte renforcée de printemps** sur le Bé de Sommières, au regard d'une situation avec un risque d'assec et en l'absence de recharge de la nappe d'accompagnement.

Vigilance à partir du 13 mars : usages de l'eau à partir du réseau d'eau potable.

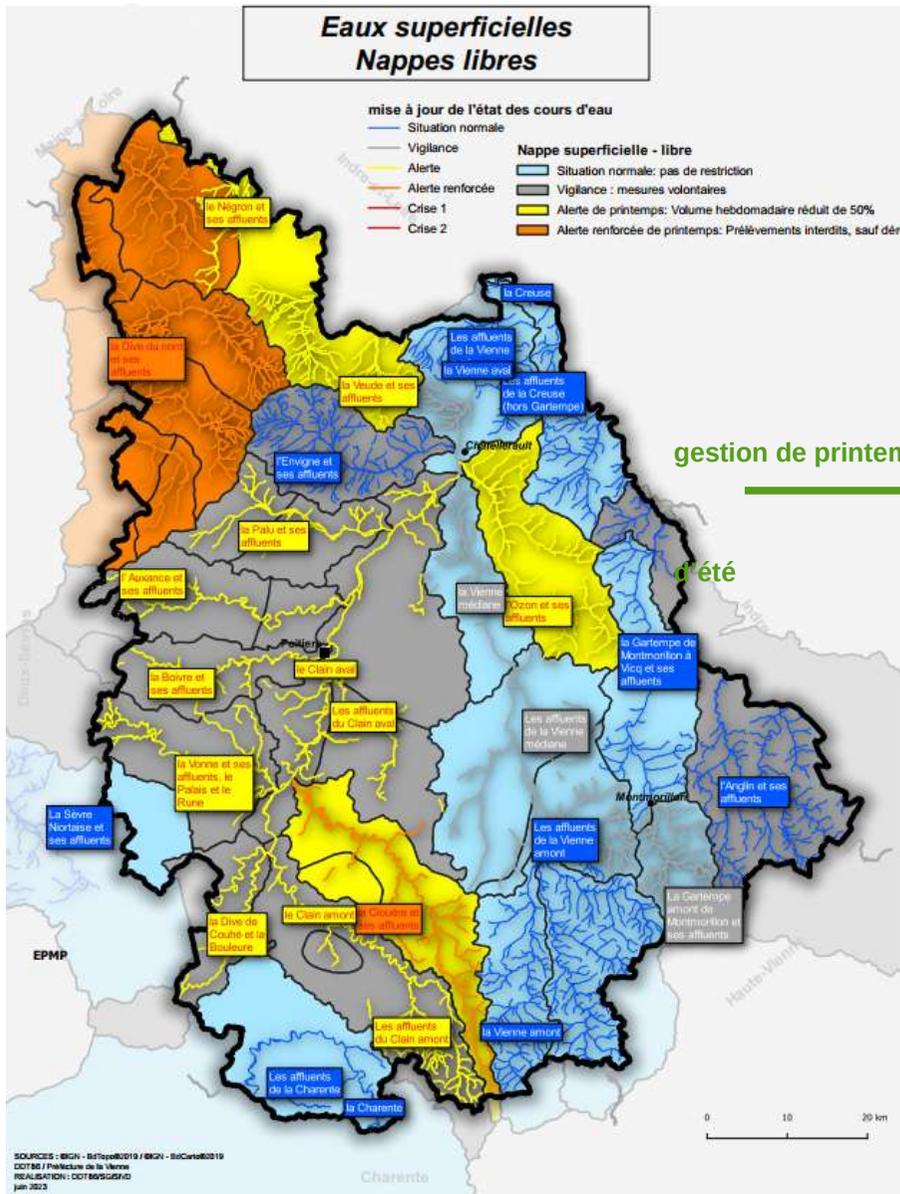
Mesures de restriction au 1^{er} mai



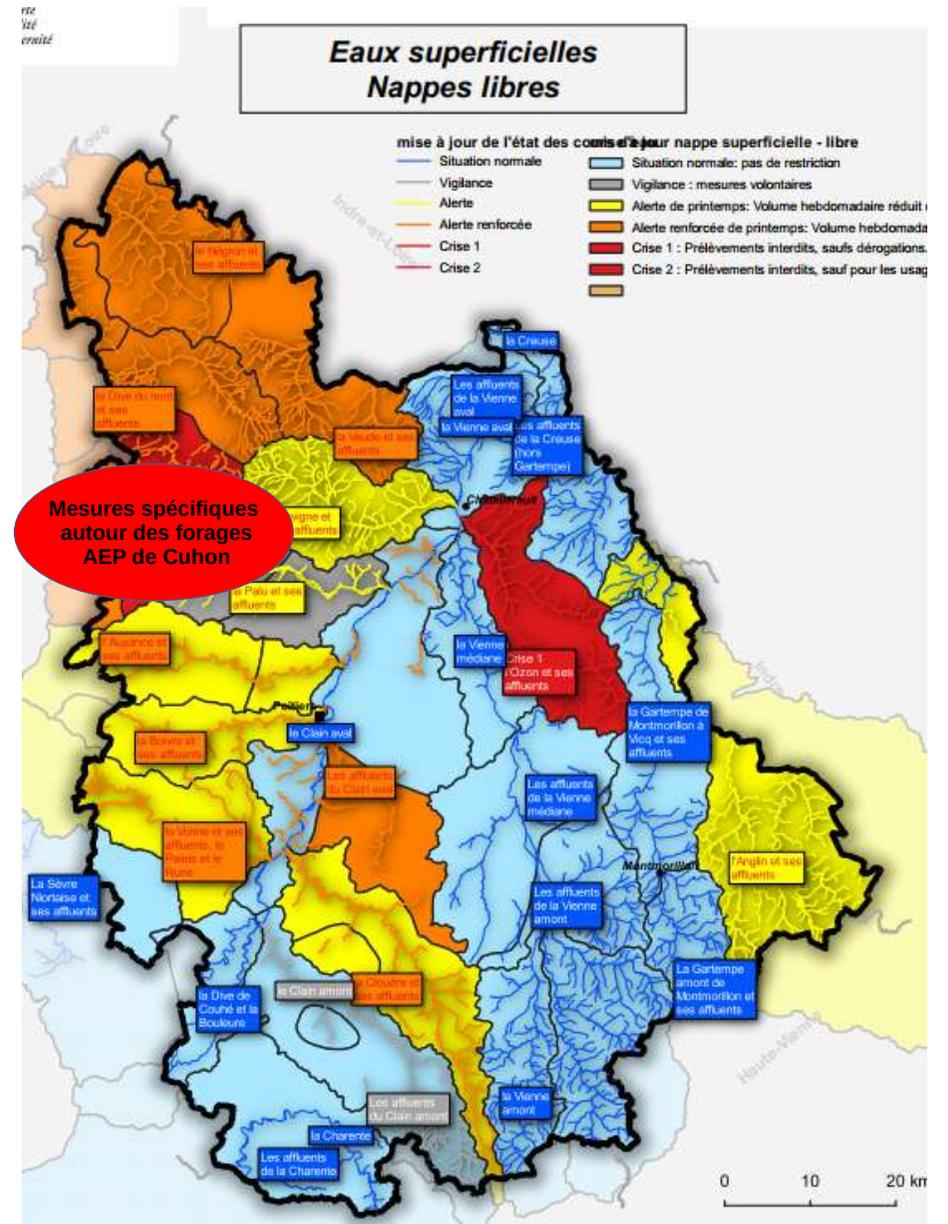
Mesures de restriction au 16 mai



Mesures de restriction au 3 juin

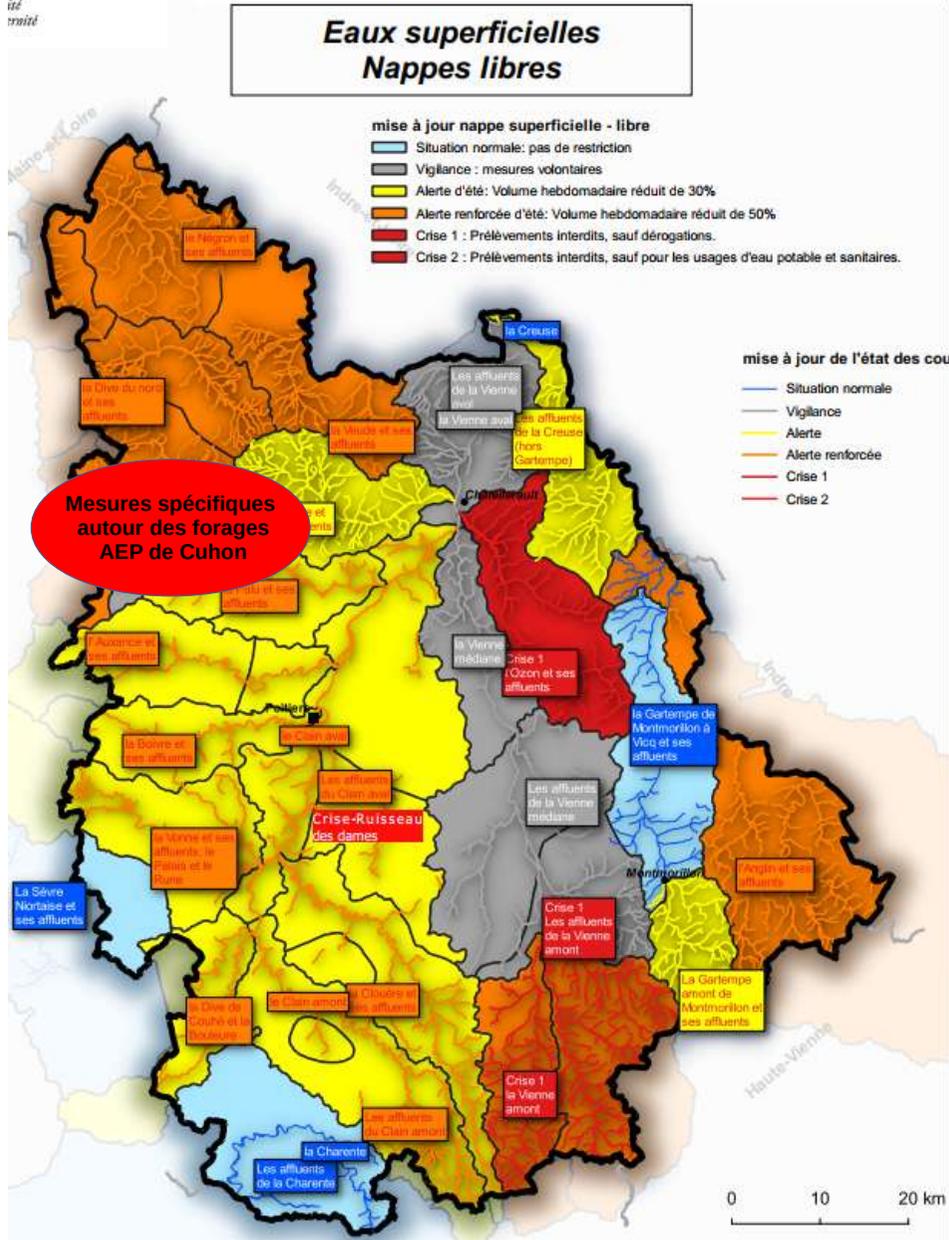


Mesures de restriction au 19 juin



Mesures de restriction au 11 juillet 2023

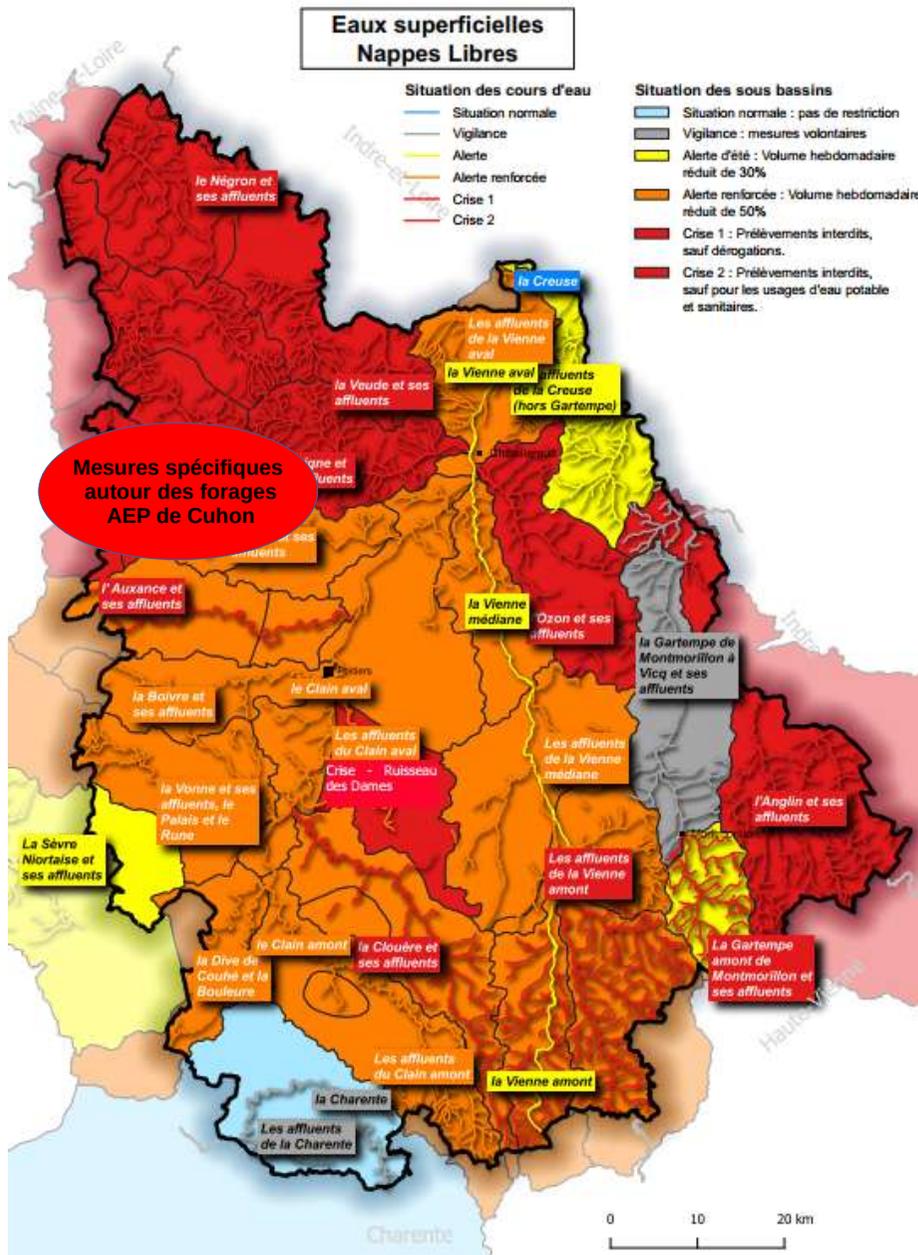
te
izé
rmité



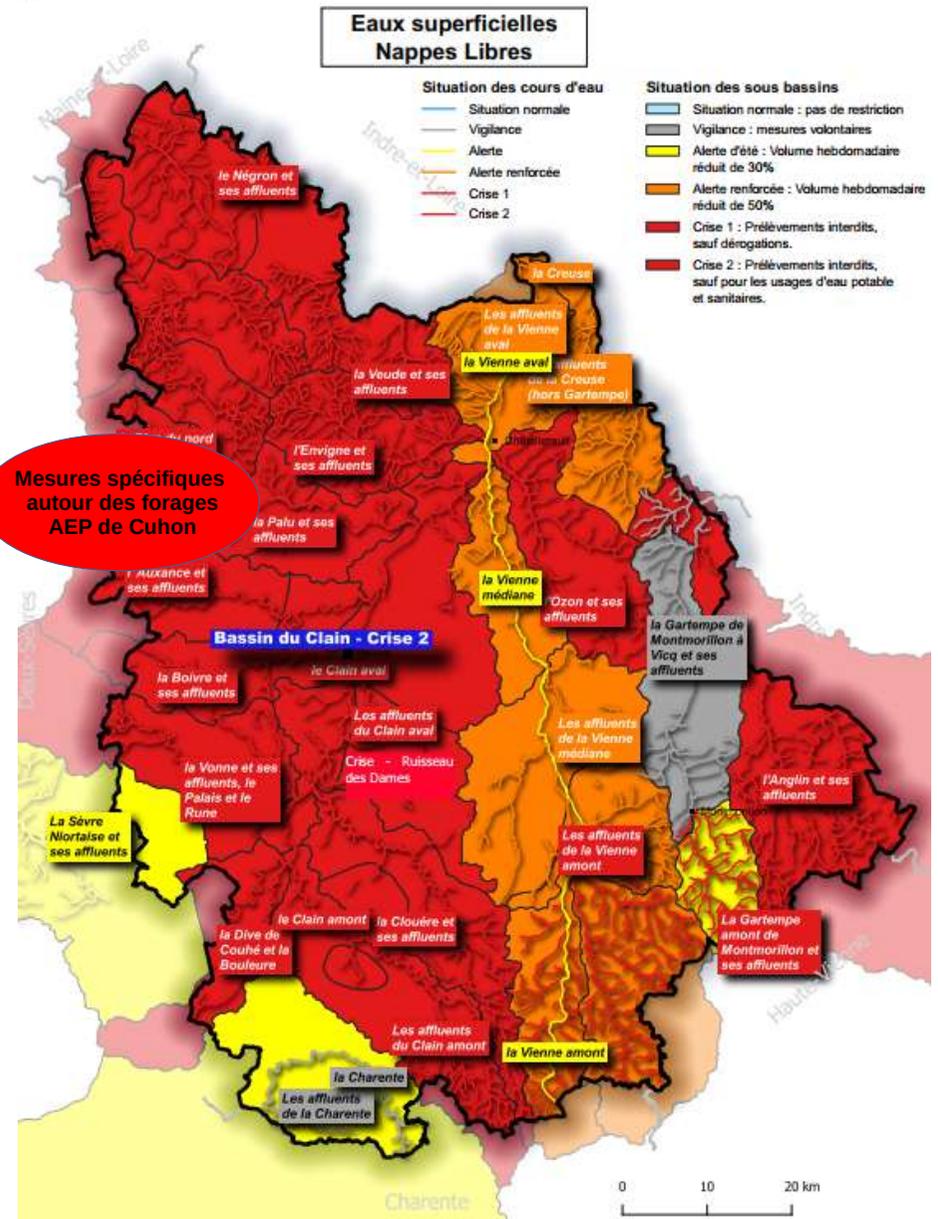
Mesures de restriction au 31 juillet 2023



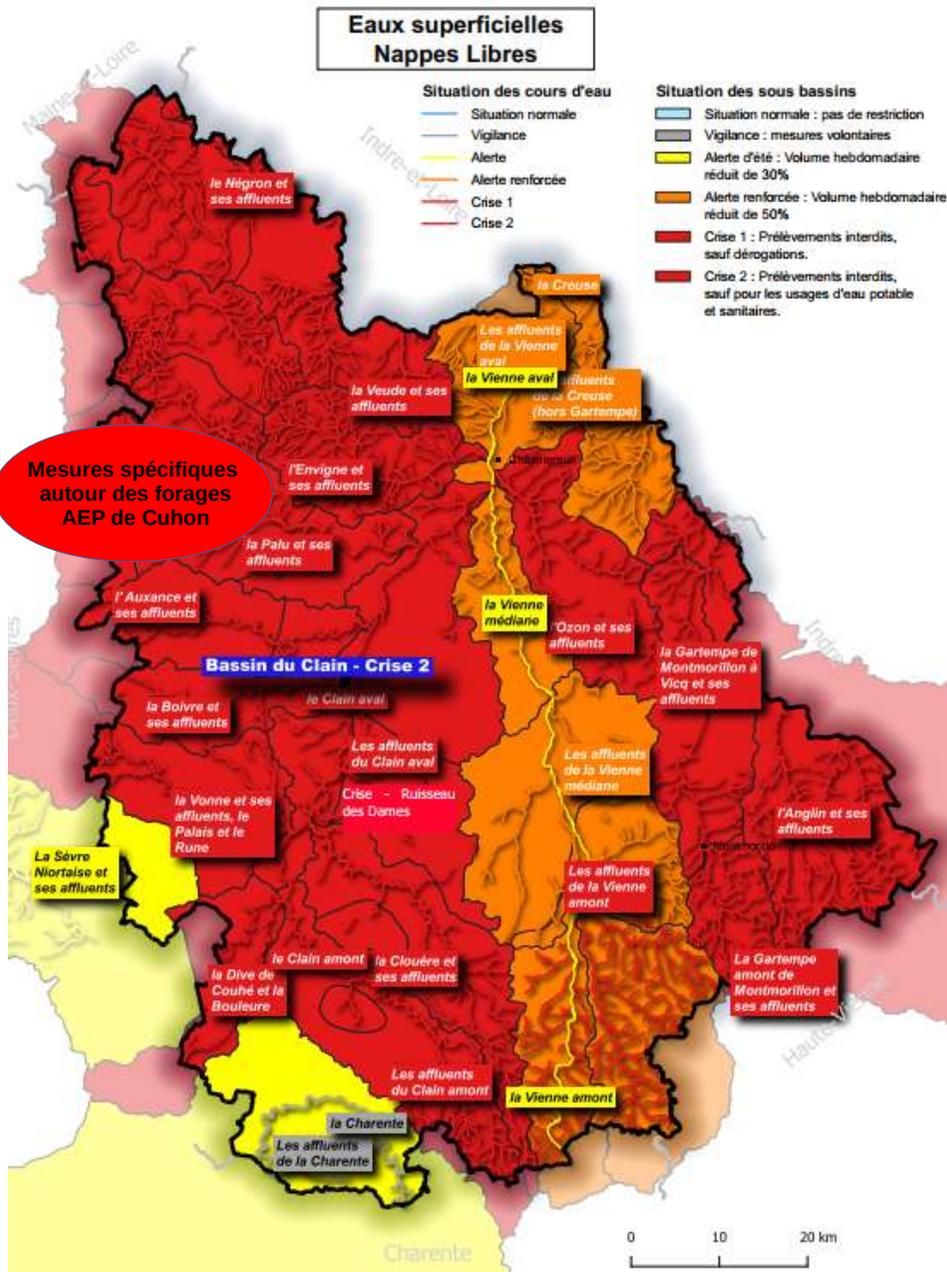
Mesures de restriction Au 18 août 2023



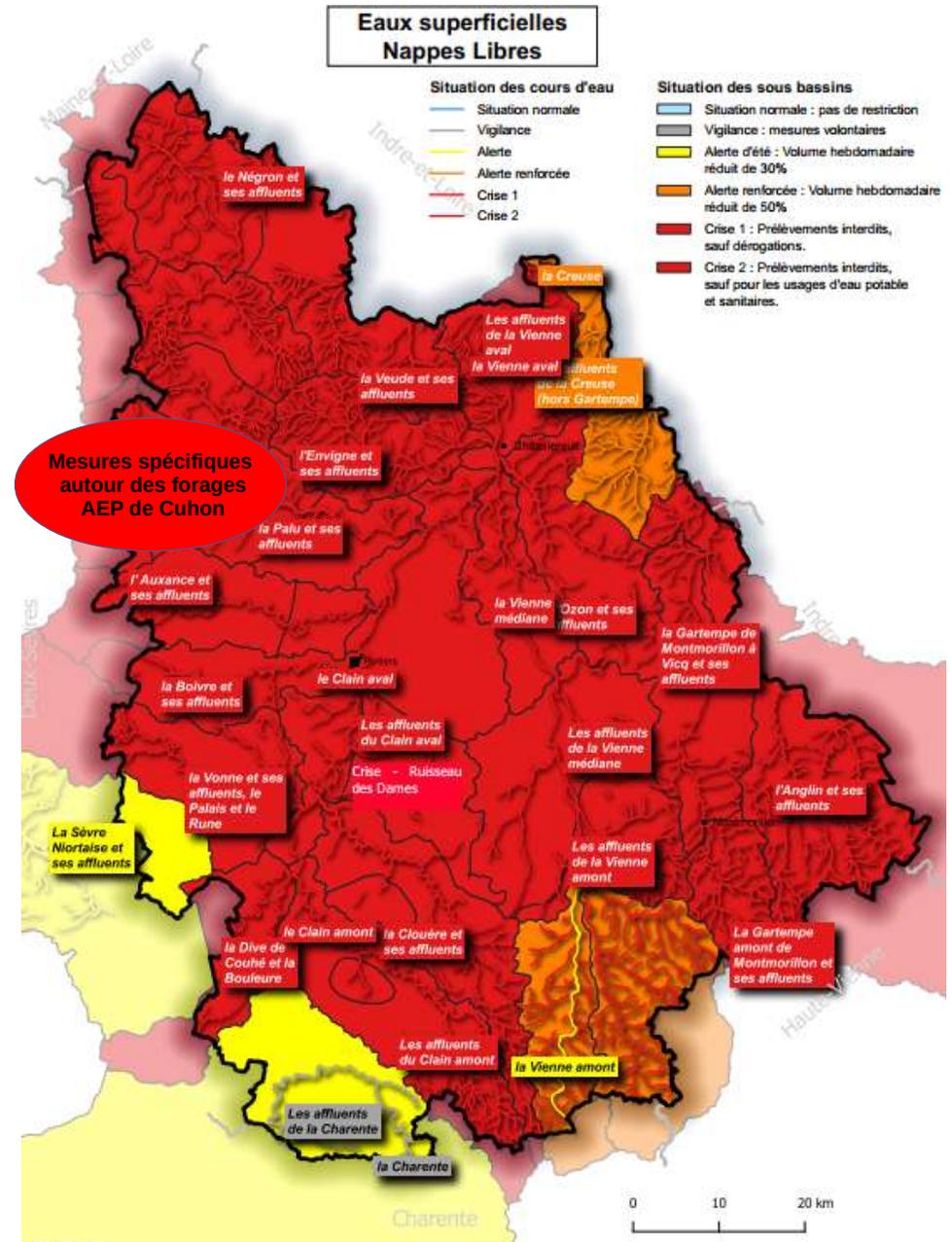
Mesures de restriction Au 24 août 2023



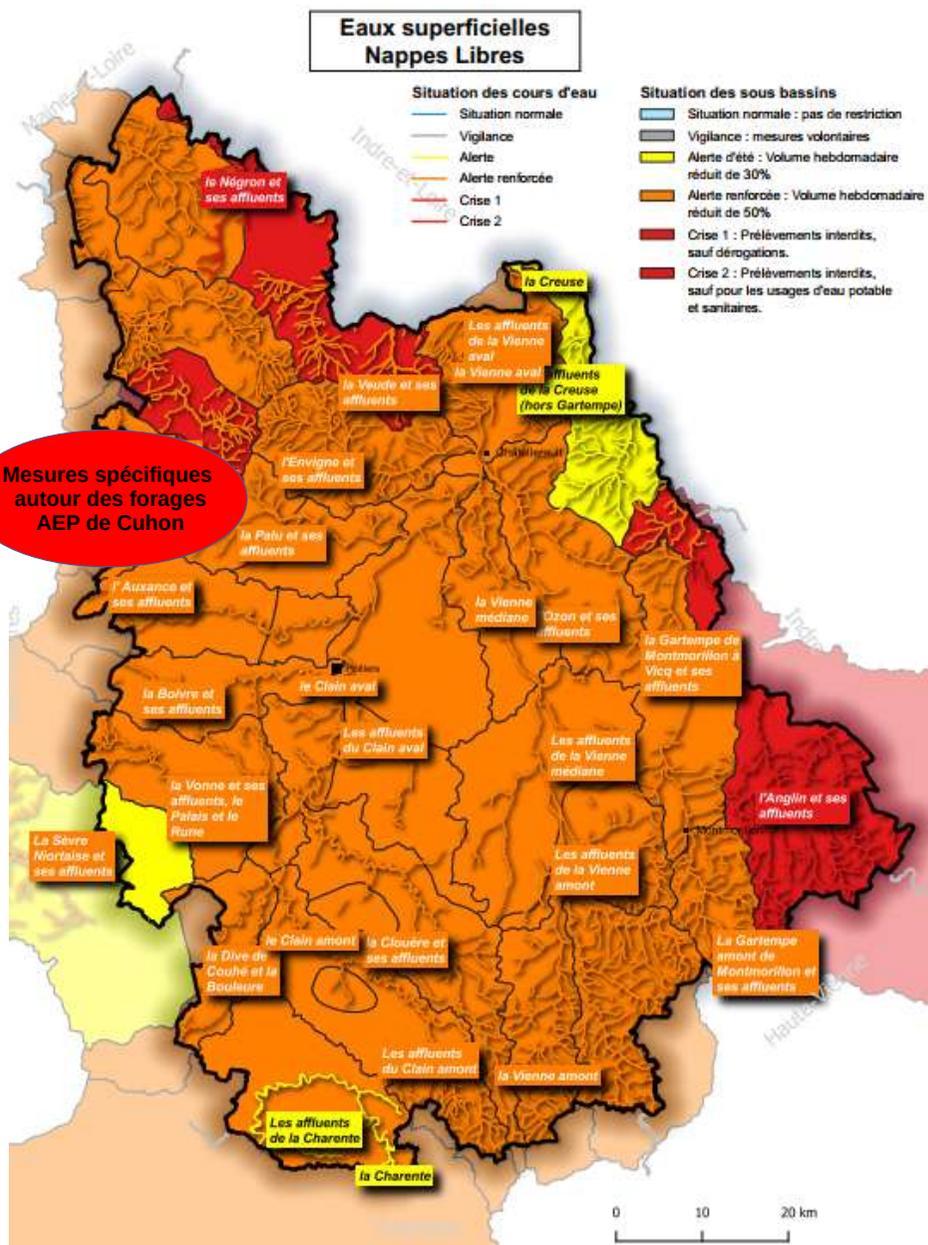
Mesures de restriction Au 9 septembre 2023



Mesures de restriction Au 24 septembre 2023



Mesures de restriction Au 26 octobre 2023



Mesures de restriction Au 31 octobre 2023

Les épisodes pluvieux se succèdent et donnent lieu à de forts cumuls de pluies. Les piézomètres montrent que la recharge des nappes souterraines a débuté.

Levée de l'ensemble des mesures de restriction des usages.

Au total ont été pris :

- 4 arrêtés pour les usages d'eau potable
- 89 arrêtés de restriction
 - 25 pour le Clain
 - 19 pour la Dive du Nord
 - 17 pour la Vienne aval
 - 12 pour la Gartempe
 - 6 pour Veude-Négron (Vienne Tourangelle)
 - 5 pour la Creuse
 - 1 pour la Sèvre Niortaise amont

Comité ressource en eau « volet quantité »

Partie n°1

Bilan des consommations

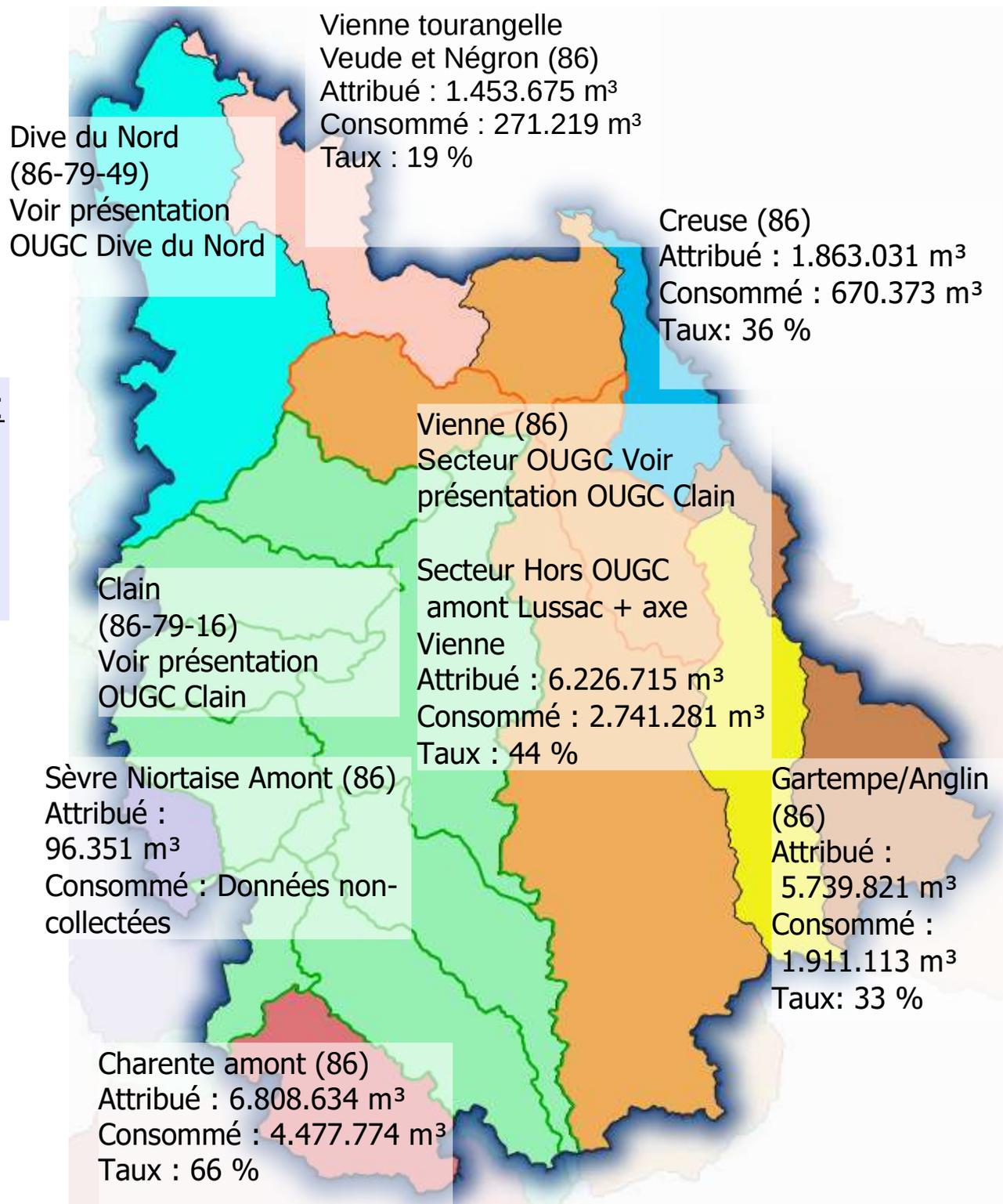
présenté par
Rodolphe PINIER (DDT 86)

Bilan provisoire (à fin novembre) des consommations à usage d'irrigation agricole durant l'étiage (printemps/été) 2023

Dans le département de la Vienne :
691 préleveurs/sociétés agricoles
ayant bénéficié d'une attribution de
volume à l'étiage 2023
1017 points de prélèvements actifs

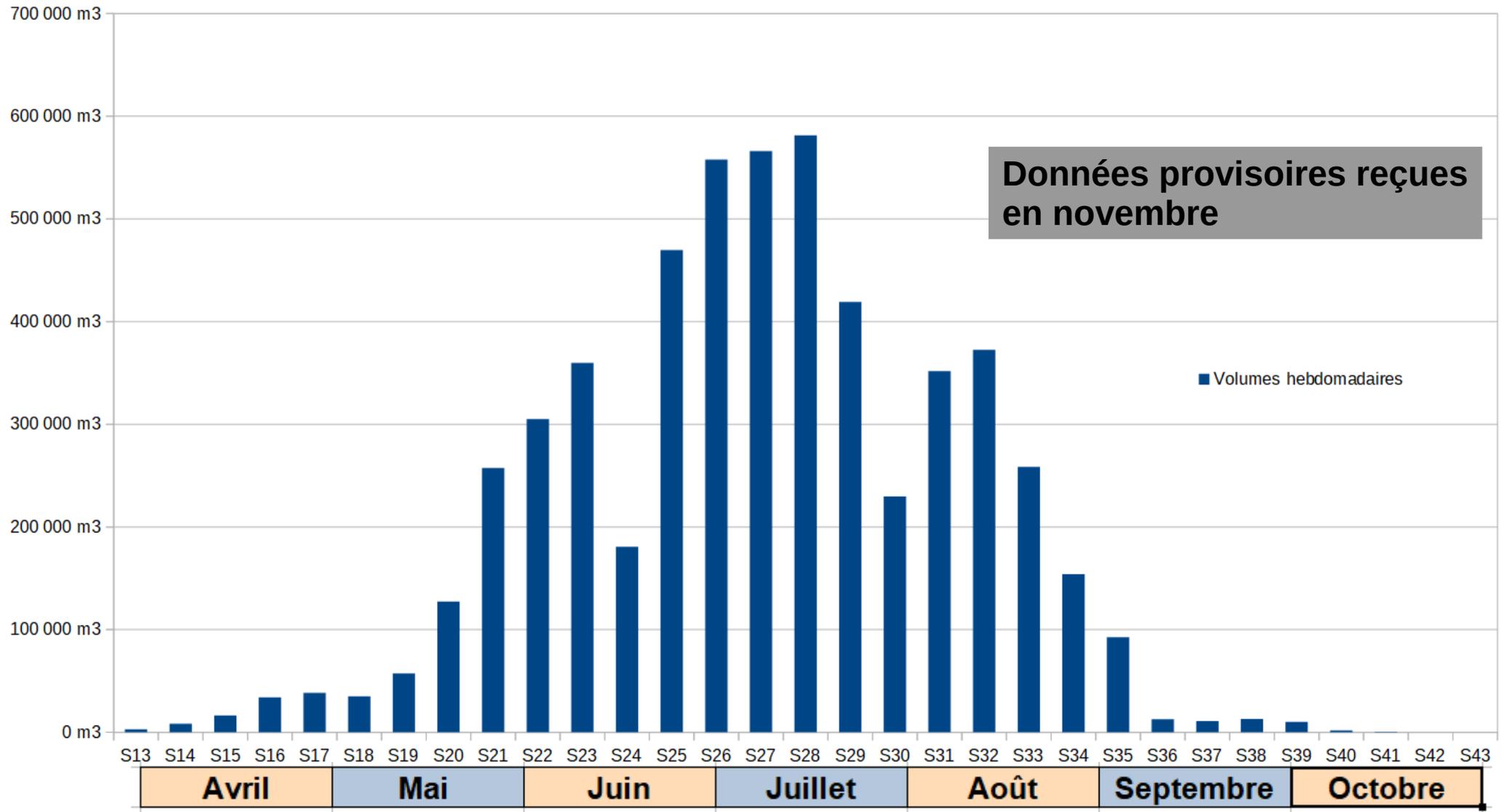


Données consommations
provisoires à vérifier et
consolider
Manque certaines
déclarations (5 à 10%)



Evolution hebdomadaire des consommations à usage d'irrigation agricole sur les bassins hors OUGC

(Creuse, Gartempe/Anglin, Axe Vienne, Vienne amont Lussac, Veude/Négron)



Comité ressource en eau « volet quantité »

Partie n°1

Bilan des dérogations

présenté par
Rodolphe PINIER (DDT 86)

Les dérogations pour les usages (hors irrigation)

Principes

L'ensemble des dérogations ont été refusées pour les autres usages :

- Remplissage de plans d'eau
- Manœuvre de vannes
- Vidange et remplissage de piscines
- Nettoyage de convenance par des particuliers

Les dérogations pour l'usage irrigation

Principes

Les principes d'instruction :

- ⇒ Ratio / culture
- ⇒ Limité à 50 % du volume attribué

Rappel du taux maximal par indicateur :

- ⇒ Retex 2019
- ⇒ 30 %

Plafonnement volume par UG :

- ⇒ Retex 2022
- ⇒ surfaces et volumes plafonnés à ceux de 2022

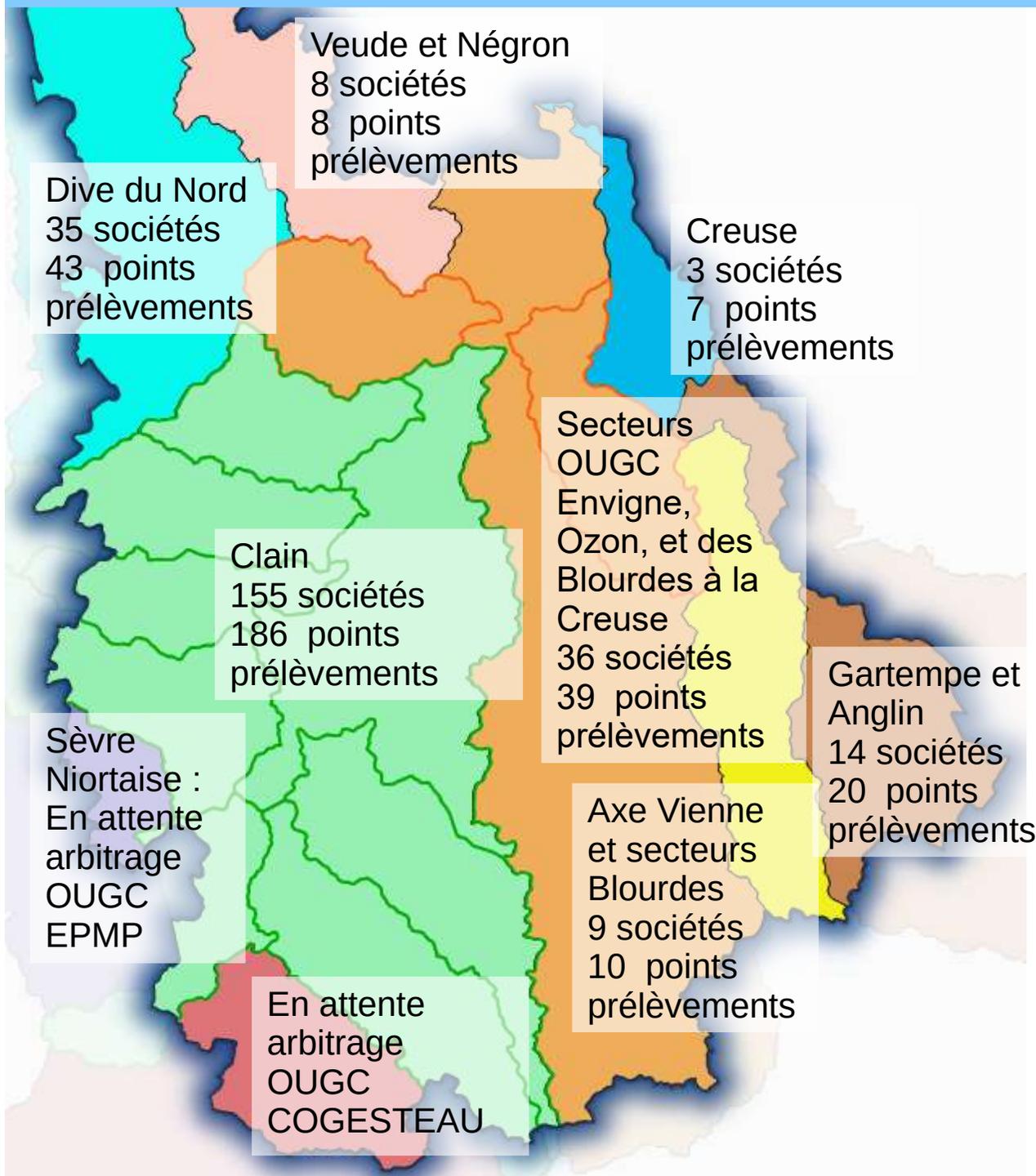
**Demandes déposées suivies
en cellule de vigilance**

**Consommations suivies
En cellule de vigilance**

Absence de retour d'index :
⇒ retrait de la dérogation

Indispensable au suivi
global des consommations
effectives

Les demandes de dérogations en 2023 par bassins de gestion



219 dossiers/demandeurs
272 points de prélèvements

+ des dossiers réajustés en août pour les dérogations de septembre/octobre

Les dérogations autour des captages AEP de Cuhon ont nécessité un arbitrage supplémentaire.

Décision M. Le Préfet CRE mars 2023 : au regard du contexte de sécheresse, les surfaces et les volumes dérogatoires de 2023 ont été plafonnés à ceux de 2022.

58 arrêtés collectifs autorisant des dérogations en 2023.

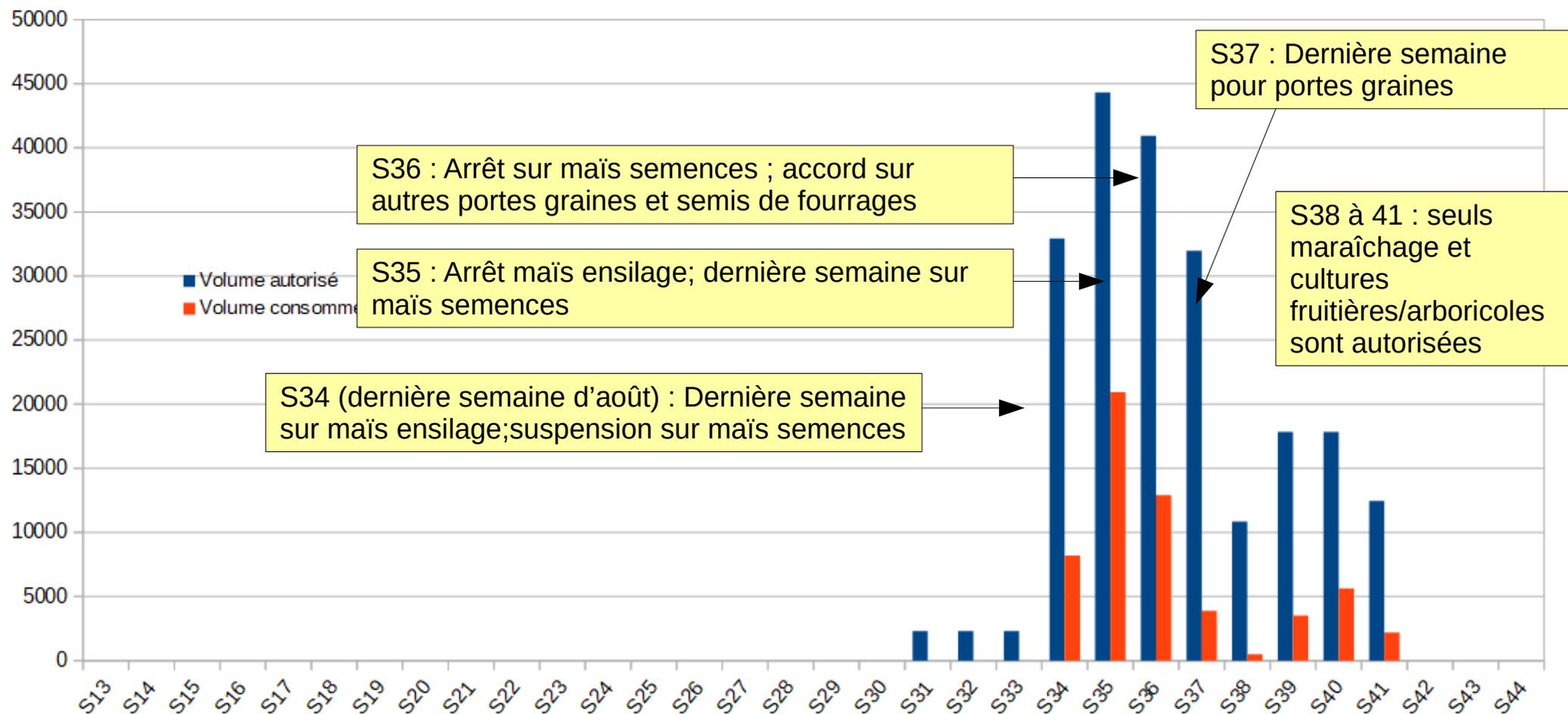


Bilan des consommations dans le cadre des dérogations pour l'usage d'irrigation agricole : l'exemple du bassin du Clain

Bilan des consommations hebdomadaires pour les cultures dérogatoires au stade de Crise 2

Volumes en m³

Bassin du Clain intégral



Comité ressource en eau « volet quantité »

Partie n°2
Bilan des contrôles et suites données

présenté par

Sébastien BAILLARGEAT (OFB)
Rodolphe PINIER (DDT86)

Les contrôles bureau 2023

Contrôle du respect des volumes annuels autorisés : programmé en décembre/janvier après analyse des données reçues fin novembre 2023

Contrôle du respect des volumes hebdomadaires dérogatoires :

- Bassin de la Gartempe : 1 dépassement significatif
- Bassin de la Veude et du Négron (Vienne tourangelle) : 0 dépassement
- Bassin de la Vienne : 0 dépassement
- Bassin de la Dive du Nord : 6 dépassements (dont 4 significatifs)
- Bassin du Clain : 5 dépassements (dont 1 significatif)
- Bassins de la Creuse, Charente, Sèvre Niortaise : pas de dérogation, car pas de franchissement du seuil de crise

Les contrôles sur site 2023

Principe de base \Rightarrow priorité sur

- priorité sur les secteurs en interdiction, en dérogation ou en limitation.
- les usages : irrigation, plans d'eau, autres usages à partir des prélèvements milieux.

En 2023, les contrôles se sont concentrés sur le secteur des captages AEP de Cuhon avec parfois 2 à 3 passages par semaine au plus fort de la crise.

Très peu de contrôles réalisés sur les autres bassins de gestion :

- 2 PV dressés sur le bassin du Clain pour une activité d'irrigation en période d'interdiction et sans dérogation.

Les contrôles sur site 2023

Concernant le secteur AEP de Cuhon sur 12 forages agricoles en restriction et 10 irrigants concernés, 7 procès verbaux ont été dressés :

- 5 compteurs sur 12 non identifiés et 2 identifications presque effacées.
- 5 compteurs sur 12 non accessibles.
- 1 compteur en panne non-déclaré avec activité d'irrigation.
- 1 compteur qui recule avec activité d'irrigation.
- Fausses déclarations d'index sur démarches simplifiées contrairement aux index de compteurs constatés sur site.
- Une sortie de forage sans compteur.
- Un refus d'éteindre la station d'irrigation malgré l'interdiction et malgré la demande des inspecteurs de l'environnement de l'OFB.

Les contrôles sur site 2023

Les difficultés exposées en RETEX 2022 :

- Absence des n° d'identification des points de prélèvement d'eau
- Nombreux compteurs inaccessibles (placés dans un local verrouillé)

Constats dressés en 2023 :

- De moins en moins de point de prélèvement non-identifiés.
- Le dispositif d'accès aux compteurs via un cadenas à code ou la localisation de la clé n'a pas pu être testé et évalué, car très peu de contrôles ont été réalisés à l'échelle du département (contrôles ciblés sur le secteur de Cuhon).
- Seuls les compteurs communicants peuvent permettre un contrôle efficace du respect des VHR.

Partie n°3
Bilan et retour d'expérience des
différents usages

- ⇒ Eau Potable : Eaux de Vienne et Grand Poitiers
 - ⇒ Milieux : FDAAPPMA
- ⇒ Agriculture : OUGC / Chambre d'agriculture et ADIV

Temps d'échange

Comité ressource en eau « volet quantité »

Partie n°4
Bilan 2023 et proposition de feuille de
route 2023 / 2024

présenté par
Christophe LEYSSENNE (DDT86)

Organisation du Retex et élaboration de la feuille de route 2023 / 2024

Un **Retex** qui **s'appuie sur la gouvernance en place**, le cas échéant complété par des échanges en groupes plus restreints

⇒ Comité ressource en eau « quantité »

- validation feuille de route : novembre 2023

- suivi intermédiaire des actions de la feuille de route

⇒ Cellule de vigilance

L'élaboration de la feuille de route qui s'appuie sur :

⇒ **les remarques, observations, difficultés rencontrées au fil des cellules de vigilance**

⇒ le bilan des **actions à poursuivre** de la feuille de route inter-annuelle 2019/2023

⇒ Des échanges et réflexions **tout au long de l'année**

Bilan 2023 et feuille de route 2023/2024

Fiabilité des dispositifs de suivi des nappes et rivières

Fiabilité des outils de mesure de débit des cours d'eau :

- Échanges réguliers réalisés avec le service hydrométrie de la DREAL NA.
- Les stations hydrométriques pour la sécheresse sont révisées toutes les 2 à 3 semaines, parfois plus fréquemment pour les points nodaux ou les stations sensibles.
- **Action accomplie en 2023 et intégrée au plan d'action de la DDT chaque année.**

Fiabilité des outils de mesure de débit des têtes de bassin (ONDE) :

- L'OFB réalise chaque mois des observations dans le cadre de son Observatoire National des Étiages d'avril à septembre, voire au-delà si moins de 80 % des points d'observation ne sont pas en état d'écoulement correct.
- Adaptation du réseau ONDE à la quinzaine sur les mois les plus sensibles (Juin/juillet/août) si besoin.
- **Action accomplie en 2023 et intégrée au plan d'action de l'OFB depuis 2022.**

Bilan 2023 et feuille de route 2023 / 2024

Fiabilité des dispositifs de suivi des nappes et rivières

Fiabilité des outils de mesure de niveau des nappes d'eau souterraine :

Échanges réguliers avec le service hydrométrie du BRGM

Actions de fiabilisation des piézomètres de référence en cours lorsque ceux-ci présentent des signes de données incohérentes :

- Cuhon1 (Dive du nord) : diagnostic réalisé en 2023 ⇒ déclaré hors-service. Lancement d'un projet de création d'un piézomètre de remplacement (objectif création au 1^{er} semestre 2024)
- Cagnoche (Clain médian) : diagnostic réalisé en 2022 ⇒ assec lors des années de fort étiage Recherche d'un piézomètre de substitution ou complémentaire en 2024
- Guesnes (JS captif Dive du nord) : EDV et DDT ont demandé un diagnostic au BRGM en raison de données incohérentes
- Les Saizines (Infratoarcien Clain amont) : DDT a demandé un diagnostic au BRGM en raison de données incohérentes
- Piézomètres de Jardres (La Chévrierie) et de Usson (Vezin) pour le bassin de la Vienne : DDT a demandé au BRGM un premier retour d'expérience de ces piézos en test depuis 2017

Bilan 2023 et feuille de route 2023 / 2024

Les captages AEP sensibles ou vulnérables

Identification des forages d'irrigation dans les Périmètres de Protection Éloignés des captages d'Eau potable :

- Carte (Atlas) réalisé par la DDT86 en 2023
- À compléter par la carte des AAC (Aires d'Alimentation des Captages)

Coordination interdépartementale 37/86 autour du captage AEP de Beuxes :

- Coordination réalisée en 2022, et qui a montré des résultats : remontée des niveaux du captage AEP de Beuxes lorsque la DDT37 a mis en œuvre des mesures de restrictions sur les forages d'irrigation côté 37 et dans le PPE de Beuxes. Dispositif opérationnel pour 2024.

Identification secteurs sensibles et interconnexions :

- Présentations réalisées en janvier 2023 par les deux producteurs AEP : Grand Poitiers et Eaux de Vienne.

Bilan 2023 et feuille de route 2023 / 2024

Les captages AEP sensibles ou vulnérables

Recherche d'un forage agricole en 2^e nappe (Cuhon1) susceptible d'être sollicité pour soulager le forage AEP de Champs noirs :

- Diagnostic réalisé en 2023 par ADIV+EDV sur une dizaine de forages : les résultats ne permettent pas d'envisager leur exploitation pour la production AEP
- Investigations en cours sur d'autres forages agricoles : 2 à 3 forages restent à investiguer

Identification des ressources captées par les forages d'irrigation sur le secteur amont de la Grimaudière ADIV/EDV/DDT :

- Diagnostic réalisé par l'ADIV : les résultats globaux ont été délivrés début novembre dans le cadre de la recherche d'un forage de secours pour l'AEP
- Certains forages semblent ne pas être rattachés au bon indicateur de gestion. Des ajustements sont à réaliser avant la campagne d'irrigation 2024

Bilan 2023 et feuille de route 2023 / 2024

Les modalités de gestion conjoncturelle

Communication sur les modalités de gestion selon les usages :

- Multiples communications réalisées : Agri'Info DDT, Communiqués de presse à chaque arrêté, points presse de Monsieur Le Préfet, communication Prefecture/GrandPoitiers/EDV
- Rencontres avec des représentants d'utilisateurs (stations de lavage, constructeurs de piscines, bâtiment, district de football, collectivités locales)
- Action terminée, mais lien à entretenir pour 2024.

Adaptation des annexes AEP et « Milieux » des arrêtés sécheresse :

- Travail réalisé 2022/2023 avec la cellule de vigilance et des représentants d'utilisateurs (stations de lavage, constructeurs de piscines, bâtiment, district de football, collectivités locales)
- Nouvelles annexes intégrées aux arrêtés sécheresse en 2023
- À prévoir pour 2024 : un ajustement de ces annexes au regard du guide sécheresse révisé du 19 juin 2023, et pour les intégrer aux prochains arrêtés cadres.
- Intégrer également les prescriptions de l'arrêté ministériel du 30 juin 2023 concernant les ICPE.

Bilan 2023 et feuille de route 2023 / 2024

Gestion conjoncturelle des usages AEP

Principe validé lors du CRE du 3 mars 2023 :

- Appliquer un périmètre départemental pour les niveaux 1 et 2, et un périmètre par unité de production/distribution pour les niveaux 3 et 4
- Charge aux producteurs AEP d'émettre des propositions de sectorisation d'unité (ou groupe d'unité) de production.
- Les critères de déclenchement restent sur la base d'une proposition des producteurs d'eau compte tenu de difficultés rencontrées sur un captage donné, à croiser avec les indicateurs de gestion. Niveaux de restriction discutés en cellule de vigilance.

Bilan de l'application faite dès 2023 :

- Une gestion départementale, mais aussi une gestion spécifique au secteur de Cuhon dès le mois de mai.
- Résultats satisfaisants avec une gestion adaptée à ce territoire rencontrant une problématique spécifique.
- À reconduire pour 2024 autant que de besoin.

Feuille de route 2023 / 2024 :

Gestion des dérogations dans le bassin de l'Envigne

Problématique :

- La gestion conjoncturelle 2023 a mis en évidence que les volumes dérogatoires sont équivalents ou supérieurs au débit hebdomadaire de l'Envigne, lorsque le seuil de crise est franchi.

Proposition :

- Révision des modalités de gestion conjoncturelle.

Bilan 2023 et feuille de route 2023 / 2024

Accès aux compteurs

Obligation d'accès aux compteurs sans besoin de contacter l'agriculteur : actée lors du Retex 2019 pour une application en 2023 permettant à la profession agricole de s'organiser en conséquence.

Obligation rappelée lors du comité ressource en eau du 28 novembre 2022 et régulièrement depuis 2019 lors du bilan annuel de la feuille de route.

Plusieurs solutions avaient été envisagées :

- ⇒ visibilité du compteur par un hublot/fenêtre (certains en sont équipés)
- ⇒ ou laisser libre accès à la cabane
- ⇒ ou autre proposition respectant l'objectif d'absence de contact préalable

A défaut, mettre en place un compteur communicant.

Les OUGC ont proposé une solution alternative de cadenas à code (ce dernier étant communiqué aux DDT et OFB).

Action à pérenniser et reconduire en 2024.

Bilan 2023 et feuille de route 2023 / 2024

Restrictions horaires

Bilan 2023 :

Un épisode de canicule (vague de chaleur) à la mi-août 2023 : les restrictions horaires pour l'irrigation n'ont pas été formalisées par arrêté à la demande des représentants de la profession agricole.

Malheureusement, des activités d'irrigation aux heures les plus chaudes ont été observées, et ont conduit à de nombreux appels de citoyens et élus locaux irrités par ce comportement sans pouvoir sanctionner.

Proposition de suite à donner : application des restrictions horaires via arrêté préfectoral lors des épisodes de vagues de chaleur.

Bilan 2023 et feuille de route 2023 / 2024

Suivi des prélèvements tous usages confondus

Rappel :

L'objectif est d'avoir une vision hebdomadaire globale des consommations (pour tous les usages) par sous-bassin, en particulier sur les secteurs sensibles AEP.

Depuis 2022, les producteurs d'eau potable les fournissent à chaque cellule de vigilance.

La mise en place d'un suivi identique pour les usages agricoles a donc été intégrée dans la feuille de route 2023, qui consisterait à centrer ces retours d'index hebdomadaires sur les secteurs sensibles AEP, parallélisme de forme avec les producteurs d'eau.

Application en 2023 :

Les OUGC ADIV et Chambre d'agriculture de la Vienne n'ont pas adhéré à la démarche.

Proposition DDT pour 2024 :

- Systématiser les déclarations d'index chaque semaine et toute la saison dès 2024 : possible avec Démarches simplifiées.
- Mise en place de compteurs communicants ou à télé-relève à distance en 2027 : financements à étudier avec l'AELB dans le cadre de l'action n°13 du plan eau.

Bilan 2023 et feuille de route 2023 / 2024

Cultures spéciales et gestion des dérogations

Obligation de dématérialisation des demandes et retours d'index :

- Mis en application en 2023
- Pas d'index déclaré = pas de dérogation la semaine suivante
- Plus-value : les bilans de consommations ont permis de confronter les volumes consommés aux volumes dérogatoires autorisés chaque semaine, et d'en faire un bilan régulier à la cellule de vigilance
- À reconduire en 2024

Arrêtés collectifs de dérogation à durée limitée :

- Mis en application en 2022 et reconduit en 2023 avec un pas de temps hebdomadaire
- À reconduire en 2024

Feuille de route 2023 / 2024 : **Révision de la liste des cultures dérogatoires et priorisation**

Confirmation des principes suivants :

- Déclaration des index tous les lundis, à défaut pas de dérogation pour la semaine suivante.
- Fin des dérogations sur tabac et trufficulture pour 2024.
- Pas de dérogations sur production de grains à destination d'alimentation d'élevage en autoconsommation.
- Pas d'augmentation en surface et volume prévisionnel des cultures dérogatoires du PAR 2024 par rapport au PAR 2022.

Problématiques à traiter :

- Un spectre large de cultures dérogatoires sans priorisation et avec des calendriers qui se superposent.
- Des demandes de rajout de cultures dérogatoires supplémentaires chaque année alors que la ressource en eau se raréfie
- Des propositions de réajustement des demandes présentées tardivement par les OUGC : lors des cellules de vigilance en 2023 voire après.
- Absence de proposition de priorisation de la part de la profession agricole.

Propositions :

- Priorisation des cultures par sous-périodes de la saison d'étiage (exemple : fin de l'irrigation du maïs ensilage au 15 août).

Feuille de route 2023/2024 : **Intégration des seuils de gestion post-HMUC Creuse/Gartempe et HMUC Clain**

Pour le bassin Creuse et Gartempe :

- Nécessite préalablement un travail de concertation entre DDT pour répondre aux attentes de l'AOB LB, à savoir une convergence des arrêtés cadres pour le 1^{er} avril 2024 :
 - Convergence des seuils de gestion à l'appui des propositions HMUC
 - Convergence des mesures de gestion pour chaque seuil.
 - Pas d'obligation d'un arrêté cadre interdépartemental, mais une convergence des arrêtés départementaux.
- Intégration des seuils de gestion à compléter par la problématique de rattachement des forages sur la Gartempe : feuille de route 2022/2023 (demande Fédération de Pêche + SIAGC+CCVG)

Points nouveaux feuille de route 2023/2024 : **Intégration des seuils de gestion post-HMUC Creuse/Gartempe et HMUC Clain**

Pour le bassin du Clain :

- Les calculs des nouveaux seuils de gestion devraient être finalisés début 2024 et présentés en bureau de CLE à la fin du 1^{er} trimestre 2024.
- Si validation trop tardive (post février 2024), l'arrêté-cadre ne pourra pas prévoir l'application des nouveaux seuils, mais ils pourraient être affichés et suivis en cellule de vigilance pour se préparer collectivement à les intégrer en 2025.

Calendrier

Décembre 2023/février 2024 ⇒ Travaux en concertation, au format cellule de vigilance, sur l'ensemble des sujets à traiter, pour aboutir à une proposition qui sera présentée au préfet puis en CRE au printemps

Début mars 2024 ⇒ comité ressource en eau

Mars 2024 ⇒ consultation sur les arrêtés-cadres

Début avril 2024 ⇒ signatures interdépartementales des ACI

Mars / fin 2024 ⇒ autres actions de la feuille de route

Novembre 2024 ⇒ Retex 2024 Comité ressource en eau